

OCTOBRE 2009

Guide des services à la personne



Tous les prestataires de service du Loir-et-Cher
Des informations et des conseils pratiques

Sommaire



Éditos	2-3
Fiches pratiques	4
Qu'est-ce que les services à la personne ?	4
Comment faire intervenir quelqu'un chez vous ?	7
L'emploi direct : devenir particulier employeur	7
Les structures prestataires	7
Les structures mandataires	7
Les avantages du recours aux services à la personne	8
Les avantages ouverts à chacun	8
Les avantages sous conditions	8
Tout sur le Cesu	9
Comment créer son activité dans les services à la personne ?	12
Questions fréquentes sur les services à la personne	14
J'ai besoin d'un conseil, où me renseigner ?	20
Annuaire des organismes agréés de services à la personne	22
L'agrément qualité et l'agrément simple	22
Les organismes agréés ayant l'agrément qualité	22
Les organismes agréés ayant l'agrément simple	26
Classement par activité	32
Classement par zone d'intervention géographique	35
Glossaire	39

Le guide des services à la personne est une publication du Conseil général de Loir-et-Cher. Imprimé à 3000 exemplaires. Tous droits réservés. Document non contractuel. Toute erreur typographique éventuelle est considérée comme fortuite et n'engage pas leurs auteurs. Rédaction : Lucile Gomez, Marina Vandembroucq, Olivier Lelong. Création & réalisation : agence Green and White. Dépôt légal : octobre 2009

Éditos

Services à la personne : nos emplois de proximité

"Les besoins des uns font les emplois des autres". Tout l'intérêt des services à la personne est résumé dans ce slogan que vous avez peut-être entendu à la télévision ou à la radio. De quoi s'agit-il ? Les services à la personne recouvrent des prestations destinées à nous faciliter la vie au quotidien : soutien scolaire, petit entretien ou jardinage, repassage, aide ou accompagnement des personnes dépendantes, garde d'enfant, assistance informatique...

Non seulement ces services répondent à un besoin social, mais ils constituent déjà l'un des principaux gisements d'emplois non délocalisables. Et c'est au nom de cette double nécessité, sociale et économique, que le Conseil général a décidé d'aider les entreprises et associations loir-et-chériennes de services à la personne. Tout d'abord, il faut montrer à un large public la variété de l'offre et tous les avantages que l'on peut y trouver. Et puis, nous avons souhaité faciliter les rencontres entre les demandeurs d'emploi ou les salariés de ce secteur et leur futur employeur. Enfin, nous avons la volonté de créer les liens qui lanceront une vraie dynamique locale, pour que le slogan prenne tout son sens dans notre département.

La création de ce guide des services à la personne en Loir-et-Cher entend répondre à chacun de ces objectifs. Conçu à l'occasion du premier Forum départemental organisé à la Halle aux Grains de Blois les 28 et 29 octobre 2009, ce document est un outil d'information dans lequel chacun pourra trouver le service dont il a besoin et toutes les données pratiques pour y recourir.

Je tiens tout particulièrement à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué et contribueront à la transformation de ce secteur d'activité : les partenaires financiers qui partagent cette ambition avec nous, les entreprises et associations agréées de services à la personne, les partenaires de la Conférence départementale de l'économie, et notamment les services de l'État, ainsi que les différents organismes "conseil" associés dans cette démarche.

*Développez ces services qui créent
du lien social.*
Maurice Leroy

Maurice Leroy

Vice-président de l'Assemblée nationale
Président du Conseil général de Loir-et-Cher





Philippe Galli
Préfet de Loir-et-Cher

Services à la personne : un secteur en croissance



La publication d'un guide des services à la personne est une excellente initiative qui permettra au grand public et aux professionnels de disposer d'une information claire, précise et pratique sur un secteur qui a connu depuis plusieurs années une croissance soutenue, génératrice d'emplois. Aujourd'hui, c'est l'un des secteurs économiques qui résistent le mieux à la crise. En effet, les évolutions démographiques de notre pays suscitent des besoins accrus notamment pour les services aux familles et l'assistance aux personnes dépendantes. Le plan Borloo instauré en 2005 permet aux particuliers de bénéficier d'une large gamme de 21 services ouvrant droit à des avantages fiscaux et sociaux. Le plan II annoncé en mars dernier par Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi, prévoit d'élargir d'ici fin 2009 cette liste à 5 services supplémentaires : aide aux aidants familiaux, audit éco-habitat, prévention des accidents de la vie courante au domicile, assistance informatique à distance, soutien scolaire en mini-groupe dans les zones urbaines sensibles.

Afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages confrontés à des besoins importants d'aide à domicile, le gouvernement a mené en juin dernier une campagne

d'attribution de Cesu préfinancés aux bénéficiaires de l'Apa, du complément de libre choix du mode de garde des enfants et de l'allocation d'éducation des enfants handicapés. Dans le département de Loir-et-Cher, 9 723 ménages ont reçu ainsi un chéquier de Cesu préfinancés d'une valeur de 200 €, ce qui représente un pouvoir d'achat potentiel de 1 944 600 €. De plus, Pôle emploi est doté de moyens permettant à des demandeurs d'emploi ayant un ou plusieurs enfants à charge de recevoir des Cesu préfinancés lors d'une reprise d'emploi ou d'une entrée en formation. Enfin, la Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle met en œuvre une action de promotion du Cesu préfinancé auprès des entreprises et comités d'entreprise du Loir-et-Cher.

Les services à la personne représentent en Loir-et-Cher un effectif de plus de 3 400 emplois équivalent temps plein qu'il importe de consolider et de développer. Le Forum départemental des services à la personne ainsi que les actions de communication associées, notamment le présent guide, devraient fortement y contribuer.

28 ET 29 OCTOBRE 2009
Halle aux grains à Blois
Mercredi de 10 h 30 à 19 h / Jeudi de 10 h à 17 h 30

Forum des services à la personne

Un rendez-vous unique et gratuit pour tout savoir sur les services à domicile !

Tout le programme sur www.le-loir-et-cher.fr

EN PARTENARIAT AVEC :

UNE INITIATIVE DU **LOIR-ET-CHER**



QU'EST-CE QUE LES SERVICES À LA PERSONNE ?

Les services à la personne (SàP) regroupent l'ensemble des services contribuant au mieux-être des particuliers à leur domicile.

Ils permettent :

- d'assurer un équilibre sur mesure entre vie de famille et vie professionnelle,
- de déléguer certaines tâches récurrentes du quotidien,
- d'accompagner et de faire assister ses proches, enfants en bas âge, personnes âgées ou handicapées.

On dénombre 26 activités de services à la personne réparties en trois catégories.

SERVICES AUX PERSONNES DÉPENDANTES



Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante).



Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile.

Il s'agit de les aider dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne comme le lever, la toilette, l'habillage ou le déshabillage, les repas... Mais il peut s'agir également de visites de vigilance ou de convivialité à organiser en lien avec l'entourage ou les services compétents afin de prévenir les situations d'urgence, de se faire accompagner et aider dans les activités de la vie sociale et/ou culturelle (sortie au théâtre, visite à la famille...). Cela peut également être du soutien aux activités intellectuelles, sensorielles, motrices et des prestations d'animations culturelles et artistiques pour des personnes gravement malades ou en fin de vie.



Assistance aux personnes handicapées, y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété.

Ce service s'adresse aux personnes pour lesquelles, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant, il y a une limitation d'activité ou une restriction de participation à la vie en société. Il s'agit des mêmes activités que celles décrites au paragraphe précédent auxquelles s'ajoutent celles d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété.



Garde-malade à l'exclusion des soins

Cette prestation consiste à assurer auprès des personnes malades une présence de jour et/ou de nuit afin de veiller à leur confort physique et moral.



Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes⁽¹⁾, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.



Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes.

Cela peut consister par exemple à nourrir l'animal, à changer sa litière, à le promener, à l'emmener chez le vétérinaire pendant l'absence de son maître ou lorsque celui-ci est empêché (hospitalisation).



Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes.

Il s'agit de soins d'hygiène (lavage, séchage des cheveux) et de mise en beauté (maquillage, épilation). En revanche, les prestations de coiffure ou d'esthétique professionnelle ne font pas partie des services à la personne.

SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE



Collecte et livraison de linge repassé.

Ce service ne concerne que le ramassage du linge à laver et/ou à repasser et la livraison de celui-ci une fois lavé et repassé. Le lavage et le repassage ne sont pas compris en tant que tels dans l'offre. Ces opérations peuvent être prises en compte si elles sont effectuées à domicile dans le cadre de l'entretien de la maison. Ce service ne peut pas être proposé seul. Il doit être compris dans une offre de services incluant un ensemble d'activités à domicile.



Entretien de la maison et travaux ménagers.

Lorsque l'intervenant est le salarié du particulier, il utilise le matériel et les produits fournis par ce dernier. En revanche, si l'intervenant est salarié d'une association ou d'une entreprise, il revient à celle-ci de fournir le matériel et les produits.



Livraison de courses à domicile.

Il s'agit de la livraison de courses à domicile : alimentation, médicaments, livres...



Livraison de repas à domicile.

Il s'agit uniquement de la livraison des repas. La fourniture des denrées alimentaires et la préparation des repas sont exclues. Ce service ne peut pas être

proposé seul. Il doit être compris dans une offre de services incluant un ensemble d'activités à domicile.



Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale ou secondaire.

L'intervenant doit assurer au domicile et pendant l'absence de son occupant habituel des prestations telles que l'ouverture et la fermeture des volets, l'arrosage et l'entretien des plantes, la relève du courrier, les travaux ménagers, la vérification après un orage du bon fonctionnement des appareils électriques... Cependant, les activités privées de sécurité réglementées comme la surveillance humaine, la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité, le gardiennage de biens meubles et les rondes sont exclues.



Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage.

Il s'agit de travaux d'entretien courant des jardins et des pelouses, de la taille des haies, de l'enlèvement des déchets verts et du déneigement des abords du domicile. S'ils sont réalisés par une association ou une entreprise, c'est elle qui fournit le matériel. Sinon le particulier doit prêter son matériel à l'intervenant.



Préparation de repas à domicile et commissions.

Le particulier doit définir ce qu'il souhaite manger et fournir les aliments nécessaires à la réalisation du repas. L'intervenant ne doit en aucun cas fournir des denrées.



Prestations de petit bricolage dites "homme toutes mains".

Ce sont des tâches occasionnelles et élémentaires. Il peut s'agir de fixer une étagère, de changer une ampoule, de monter un meuble...

Cela ne concerne pas :

- les activités de construction, d'entretien ou de réparation des bâtiments (maçonnerie, plomberie, plâtrerie, carrelage),
 - les activités de mise en place, d'entretien ou de réparation des réseaux utilisant des fluides, des matériels et des équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage et aux installations électriques.
- Les petites prestations complémentaires comme l'approvisionnement en petites fournitures (chevilles, vis) sont possibles mais ne donnent pas droit aux avantages fiscaux.

⁽¹⁾ Une personne dépendante est une personne momentanément ou durablement atteinte d'une pathologie chronique invalidante ou qui présente une affection l'empêchant d'accomplir les actes ordinaires de la vie quotidienne.

SERVICES À LA FAMILLE

**Accompagnement des enfants dans leurs déplacements.**

Ce service comprend l'accompagnement du domicile vers celui de la nourrice, vers le lieu de l'activité sportive ou culturelle. Il ne peut pas s'agir de transport scolaire.

**Assistance administrative à domicile.**

Elle couvre toutes les tâches d'appui et d'aide à la rédaction des correspondances, à la compréhension et à la facilitation des contacts et des relations, notamment avec les administrations publiques. Il ne peut s'agir d'une activité s'effectuant dans le cadre d'un mandat, d'une substitution d'action et de responsabilité. Le bénéficiaire doit donc conserver toute sa liberté de décision.

**Assistance informatique et Internet à domicile.**

Cette prestation doit obligatoirement comporter une initiation ou une formation au fonctionnement du matériel informatique et aux logiciels non professionnels pour permettre une utilisation courante. Le matériel informatique concerné est le micro-ordinateur (accessoires et périphériques), ce qui exclut les matériels photo et

vidéo numériques. Elle recouvre également la livraison, la mise en service et la maintenance au domicile de matériels et logiciels informatiques. En revanche, la vente de matériel et de logiciels et la réparation de matériel sont exclues.

**Garde d'enfant à domicile.**

Il peut s'agir de la garde d'enfants au domicile des parents mais aussi de la garde d'enfants de deux ou trois familles, alternativement au domicile de chacune d'elles, et des activités annexes comme l'accompagnement d'enfants lors des trajets domicile/école/activité extrascolaire.

**Soutien scolaire à domicile.**

Ce service doit être en lien avec les programmes d'enseignement puisqu'il vise des scolaires. L'intervenant doit être présent physiquement au domicile (pas de soutien à distance ni sur support électronique).

**Cours à domicile.**

Ils concernent tous les publics souhaitant recevoir des enseignements de professionnels compétents dans des domaines vastes mais qui ne se rapportent ni au

conseil ni à l'accompagnement de la personne (coaching, diététique).

• **Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services aux personnes mentionnées ci-dessus.**

Les 5 services ci-dessous sont de nouvelles activités proposées dans le plan 2 de développement des services à la personne lancé en mars 2009. Ils sont en attente de dispositions réglementaires pour bénéficier des mêmes avantages que les 21 autres activités.

• **Aide aux aidants familiaux.**

• **Soutien scolaire en mini groupes dans les zones urbaines sensibles.**

• **Audit écohabitat.**

• **Prévention des accidents de la vie courante au domicile.**

• **Assistance informatique à distance.**



COMMENT FAIRE INTERVENIR QUELQU'UN CHEZ VOUS ?

Voici trois modes d'intervention possibles si vous souhaitez recourir à des prestations de services à la personne

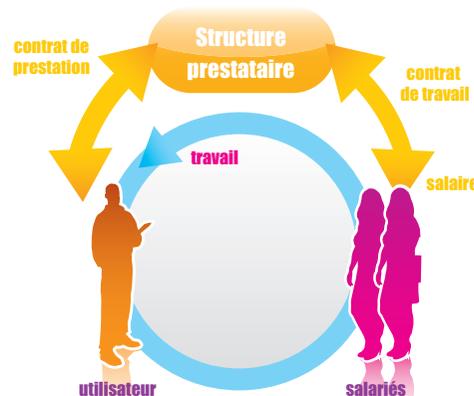
L'emploi direct : devenir particulier employeur

L'emploi direct signifie que vous êtes l'employeur du salarié à domicile. Vous procédez vous-même à toutes les démarches administratives sans aucun intermédiaire. Le salarié bénéficie des règles prévues par le droit du travail et par la convention collective du particulier employeur, ainsi que d'une protection sociale. Le salaire fait l'objet d'une négociation entre l'employé et l'employeur. La rémunération ne peut être inférieure au salaire minimal conventionnel défini par la convention collective des salariés du particulier employeur*. Le salarié peut être payé par chèque bancaire, virement ou chèque emploi service universel (Cesu). Lorsque le salarié prend ses congés payés, vous devez trouver un remplaçant pour assurer la continuité des services rendus.



Les structures prestataires

L'organisme prestataire est l'employeur, c'est-à-dire qu'il est responsable de l'ensemble des prestations assurées pour votre compte et les intervenants qui réalisent les prestations sont salariés de la structure qui propose les services. L'organisme est chargé de choisir les salariés qui vont intervenir et de la continuité du service, par exemple lors des congés (maladie, vacances). Vous réglez la facture directement à l'organisme.



Les structures mandataires

Dans ce cas, vous faites appel à un organisme intermédiaire mais vous conservez, comme dans le cadre de l'emploi direct, une responsabilité pleine et entière d'employeur. Vous restez assujéti à la convention collective du particulier employeur. Vous payez votre salarié et vous devez vous acquitter des frais de gestion auprès du service mandataire. Ce dernier assure différentes missions : sélectionner et présenter les candidats, remplir les formalités administratives ou les déclarations sociales et fiscales liées à l'emploi de salariés (dossier Urssaf, contrat de travail, remplacement...).



Pour en savoir plus...

sur le droit du travail

- Direction départementale du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle, coordonnées p.20

sur l'emploi direct

- Fédération nationale des particuliers employeurs (Fepem), coordonnées p.20

en général, sur les modes d'intervention

- Agence nationale des services à la personne, coordonnées p.21

* Consultez le glossaire en page 39.



LES AVANTAGES DU RECOURS AUX SERVICES À LA PERSONNE

En tant qu'utilisateur des services à la personne, vous pouvez bénéficier de nombreux avantages.

1. Les avantages ouverts à chacun

50 % de réduction d'impôt

Cette mesure concerne les personnes domiciliées en France qui ont payé dans l'année des prestations de services à la personne réalisées dans le cadre de l'emploi direct ou par le biais d'un organisme agréé mandataire ou prestataire.

La réduction d'impôt au titre d'une année donnée correspond à la moitié des dépenses effectuées en SàP par le foyer fiscal durant cette année dans la limite d'un plafond annuel de 12 000 euros (soit une réduction maximale de 6 000 euros).

À noter que ce plafond peut être abaissé pour trois activités :

- pour les prestations de petit bricolage dites "homme toutes mains", le plafond est de 500 euros (soit une réduction d'impôt de 250 euros),
- pour l'assistance informatique, le plafond est fixé à 1 000 euros (soit une réduction de 500 euros),
- pour le jardinage, le plafond s'élève à 3 000 euros (soit une réduction de 1 500 euros).

Exemple : Vous dépensez 3 000 euros par an pour la garde de vos enfants. Après réduction d'impôt, le coût net n'est plus que de 1 500 euros.

Exonération de TVA

Si vous recourez à un organisme agréé, vous bénéficiez d'un taux de TVA réduit à 5,5 % sur les prestations de SàP facturées.

2. Les avantages sous conditions

Ces avantages concernent seulement des catégories particulières d'utilisateurs.

LES ACTIFS

Des cotisations patronales allégées

Les utilisateurs bénéficient d'un abattement de 15 points sur les cotisations patronales de Sécurité sociale s'ils cotisent sur une assiette réelle et non forfaitaire.

Le crédit d'impôt pour les actifs les plus modestes

Les personnes non imposables peuvent également bénéficier d'un avantage fiscal, sous forme de crédit d'impôt. Le crédit d'impôt au titre d'une année donnée correspond à la moitié des dépenses engagées en SàP par le foyer fiscal durant cette année dans la limite d'un plafond de 12 000 euros. Les dépenses pour les activités de petit bricolage, d'assistance informatique et Internet à domicile, sont plafonnées dans les mêmes conditions que celles évoquées précédemment pour la réduction d'impôt. Le crédit d'impôt est imputé sur l'impôt ou devient un remboursement partiel ou total si l'impôt dû est inférieur au crédit d'impôt.

À noter que pour bénéficier d'un crédit d'impôt, il faut que les services aient lieu à la résidence du contribuable et que les dépenses concernent les activités de services à la personne.

LES PERSONNES ÂGÉES AUTONOMES

Des cotisations patronales allégées

Les utilisateurs bénéficient d'un abattement de 15 points sur les cotisations patronales de Sécurité sociale s'ils cotisent sur une assiette réelle et non forfaitaire.

L'action sociale des caisses de retraite

Les caisses de retraite peuvent participer au financement de plusieurs aides à la vie quotidienne telles que les aides à domicile mais aussi l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, l'hébergement temporaire, l'accueil de jour ou encore des aides techniques.

Ces aides sont destinées aux retraités et à leur conjoint dès lors qu'ils ne sont plus en mesure d'effectuer certains actes de la vie quotidienne, nécessaires à leur maintien à domicile.

LES PERSONNES ÂGÉES, HANDICAPÉES OU DÉPENDANTES

L'allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

Elle permet aux personnes de plus de 60 ans résidant en Loir-et-Cher de bénéficier d'un soutien pour l'accomplissement des actes essentiels à la vie.

sur l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

- Conseil général de Loir-et-Cher, coordonnées p.21

sur l'aide sociale

- du Conseil général de Loir-et-Cher, coordonnées p.21

sur la prestation de compensation du handicap (PCH)

- Maison départementale des personnes handicapées de Loir-et-Cher, coordonnées p.21

sur les différents avantages du recours aux services à la personne

- Agence nationale des services à la personne (ANSP), coordonnées p.21

La prestation de compensation du handicap (PCH)

La PCH permet aux personnes handicapées de financer les besoins liés à la perte d'autonomie en tenant compte du projet de vie défini.

L'aide sociale du Conseil général

Elle peut être accordée aux personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'une aide pour demeurer à leur domicile.

Pour en bénéficier, la personne doit : soit être âgée d'au moins 65 ans ou 60 ans si elle est reconnue inapte au travail, soit justifier d'un taux d'incapacité permanente au moins égal à 80 % ou être dans l'impossibilité de se procurer un emploi compte tenu de son handicap reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées⁽¹⁾.

Une fois votre demande déposée auprès du Centre communal ou intercommunal d'action sociale (Ccas ou Cias), le Président du Conseil général fixe le montant de la prise en charge, une participation forfaitaire étant laissée à la charge du bénéficiaire.

L'exonération totale des cotisations sociales patronales

Les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes invalides à 80 %, les bénéficiaires de l'APA et les personnes ayant à leur charge un enfant handicapé sont totalement exonérées des cotisations sociales patronales.

3. Tout sur le Cesu

Le chèque emploi service universel (Cesu) est un nouveau titre de paiement destiné aux particuliers qui souhaitent rémunérer les prestations de services à la personne rendues au domicile

et la garde d'enfant à l'extérieur du domicile. Il se décline sous deux formes, le Cesu bancaire et le Cesu préfinancé, qui présentent de grands intérêts que vous soyez utilisateur, salarié ou encore organisme agréé de services à la personne.

POUR LES UTILISATEURS AYANT RECOURS AU CESU COMME MOYEN DE PAIEMENT, C'EST

- une déclaration simplifiée de votre salarié,
- une couverture en cas d'accident du salarié.

POUR LE SALARIÉ, LE CESU

- est encaissé comme un chèque,
- assure d'être déclaré,
- comprend la couverture sociale,
- vaut contrat de travail⁽²⁾.

Le Cesu bancaire

Le Cesu bancaire, qui a remplacé l'ancien chèque emploi service, est un chèque permettant de rémunérer et de déclarer un salarié à domicile dans le cadre de l'emploi direct.

L'adhésion à ce dispositif se fait :

- soit directement sur Internet (www.cesu.ursaf.fr) auprès du Centre national du chèque emploi service universel (CnCesu),
- soit auprès de votre banque ou de votre Urssaf.

Le chéquier Cesu bancaire, délivré par la banque suite à l'adhésion, comprend des chèques bancaires pour rémunérer le salarié et des volets sociaux pour le déclarer au CnCesu.

- L'employeur remet le chèque bancaire à son employé et renvoie le volet social au CnCesu

soit par Internet (www.cesu.ursaf.fr), soit par courrier.

- Dès la réception du volet social, le CnCesu :
 - calcule les cotisations salariales et patronales,
 - adresse au particulier employeur un avis de prélèvement détaillé (cotisations et contributions sociales),
 - procède au prélèvement des sommes correspondantes sur le compte de l'employeur,
 - délivre au salarié une attestation d'emploi qui se substitue au bulletin de paye et lui permet de faire valoir ses droits sociaux,
 - adresse au particulier employeur une attestation fiscale annuelle qui permet de justifier de la réduction d'impôt sur le revenu.
- Dès la réception du Cesu, le salarié peut le faire encaisser dans sa banque de la même manière qu'un chèque bancaire ou postal.

Le Cesu bancaire n'est utilisable qu'en France métropolitaine.

Le Cesu préfinancé

Le Cesu préfinancé est un chèque d'un montant défini identifié au nom du bénéficiaire. Comme le Cesu bancaire, il permet de rémunérer un salarié employé à votre domicile.

Et en plus, vous pouvez payer :

- les prestations des organismes agréés de services à la personne,
- les prestations de garde d'enfant hors du domicile assurée par des assistantes maternelles agréées, des établissements (crèches, halte-garderie, jardins d'enfants) ou des garderies périscolaires chargées de l'accueil avant et après la classe d'enfants scolarisés à l'école élémentaire.

⁽¹⁾ Cette commission est désormais rattachée à la Maison départementale des personnes handicapées de Loir-et-Cher et succède à la CDES (enfants handicapés) et à la Cotorep (adultes handicapés). Elle prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée et à l'attribution des prestations.

⁽²⁾ Selon les articles 5 et 6 de la Convention collective des salariés du particulier employeur, le chèque emploi service vaut contrat de travail pour les prestations de travail occasionnelles, c'est-à-dire dont la durée n'excède pas 8 heures par semaine ou plus de quatre semaines de travail consécutives par an.

Les employeurs privés ou publics, les comités d'entreprises ou les organismes de prestations sociales (caisse de retraite, mutuelle...) peuvent préfinancer ce Cesu. Pour cela, ils s'adressent à l'un des six émetteurs : Natixis Intertitres, Sodexo chèques et cartes de services, Domiserve, Chèque domicile, ACE (Accor Services France/ Caisse d'Épargne), La Banque postale.

Le Cesu préfinancé peut être complété si besoin par d'autres moyens de paiement : virements bancaires, espèces, chèques, Cesu bancaire pour un salarié à domicile.

Si vous bénéficiez de Cesu préfinancé, vous avez le choix de faire appel à un organisme agréé ou d'avoir recours à l'emploi direct.

Si vous avez recours à l'emploi direct, vous devez affilier votre salarié au Centre de remboursement du Cesu (CrCesu) pour qu'il puisse encaisser vos Cesu préfinancés. L'affiliation est gratuite.

Vous devez également adhérer au CnCesu en suivant la procédure décrite ci-dessus dans le cadre du Cesu bancaire.

Précisons que pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, l'adhésion s'effectue en outre auprès du Centre national Pajemploi. Le paiement et la déclaration de votre salarié se font en suivant les mêmes règles que pour le Cesu bancaire.

Pour se faire rembourser, le salarié doit :

- utiliser un des bordereaux de remise de titres Cesu attribué par le Centre de remboursement de Cesu (CrCesu) lors de son affiliation,
- le compléter du nombre et du montant total des Cesu préfinancés déposés,
- le dater.

Il peut ensuite déposer ses titres Cesu à sa banque ou les adresser au CrCesu.

Le Cesu préfinancé comporte également d'importants avantages financiers pour les employeurs fournissant des Cesu à leurs salariés :

- la part du Cesu financée par l'entreprise n'est pas soumise aux cotisations sociales dans la limite d'un plafond annuel de 1 830 euros par salarié,
- l'entreprise bénéficie d'un crédit d'impôt sur les bénéfices de 25 % des aides versées plafonnées à 500 000 euros par an,
- les aides versées sont déductibles, ce qui réduit le résultat fiscal de l'entreprise.

Pour en savoir plus...

sur la manière de déclarer votre salarié

- Centre national du Cesu (CnCesu), coordonnées p.21

sur l'emploi d'une garde d'enfant à domicile ou d'une assistante maternelle agréée

- Centre Pajemploi, coordonnées p.21

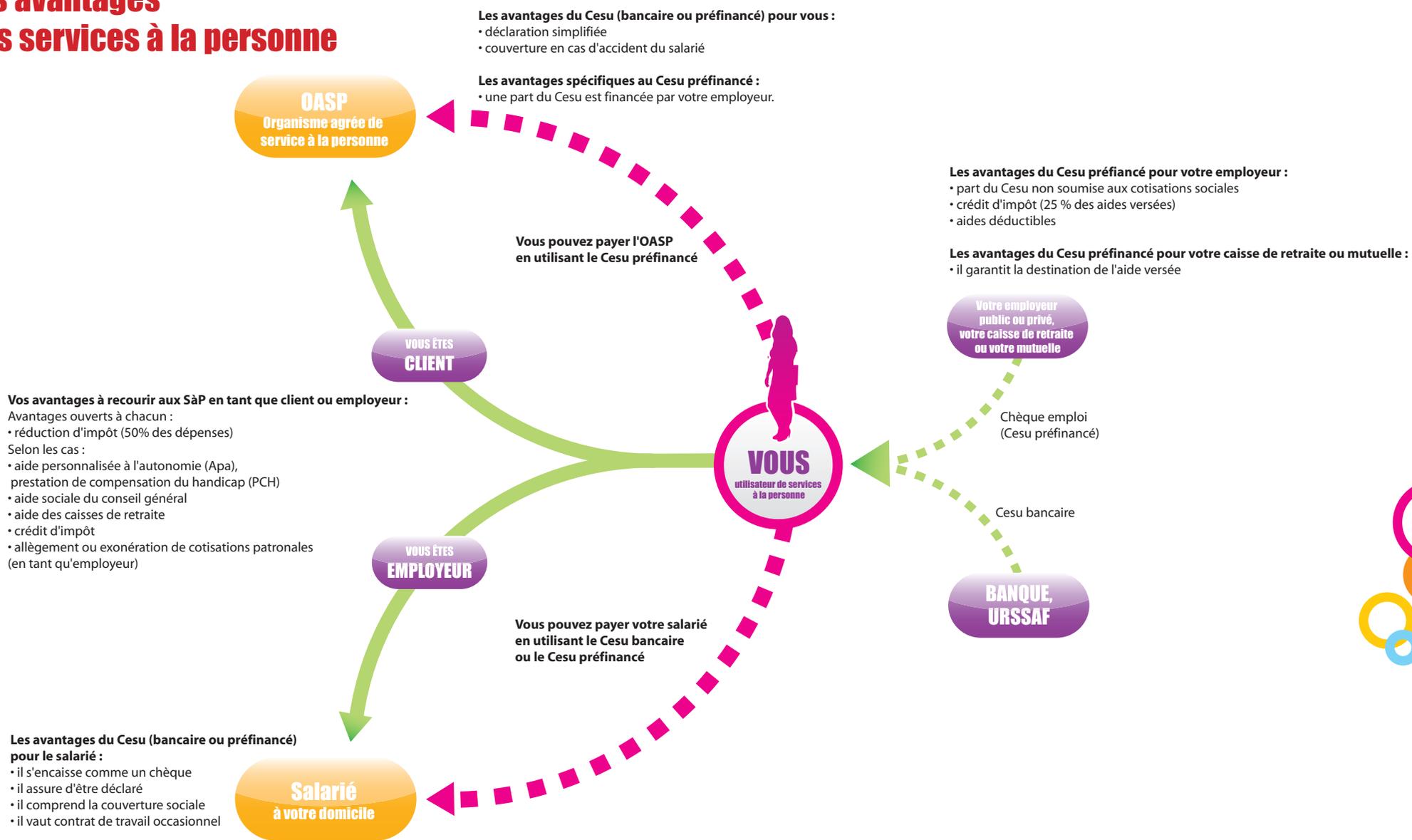
sur la façon dont votre salarié peut se faire rembourser ses Cesu

- Centre de remboursement du Cesu (CrCesu), coordonnées p.21

en général, sur le Cesu

- Agence nationale des services à la personne (ANSP), coordonnées p.21

Les avantages des services à la personne





COMMENT CRÉER SON ACTIVITÉ DANS LES SERVICES À LA PERSONNE ?

Vous savez vous organiser ? Vous aimez prendre des initiatives, avoir des responsabilités ? Vous avez le sens du commerce et avez le contact facile ? Vous êtes débrouillard et avez le goût du travail bien fait ?

Alors vous êtes peut-être un futur entrepreneur dans le secteur des services à la personne. Ces quelques lignes sont destinées à vous aider avant de lancer votre activité.

Chef d'entreprise ou salarié, deux niveaux d'implication différents

La position de chef d'entreprise est plus exigeante en terme de risque, d'implication, de responsabilités et d'investissement que celle de salarié.

Il est souvent conseillé d'avoir une expérience de salarié avant de devenir chef d'entreprise, afin de "se faire une clientèle" et d'acquérir une bonne maîtrise du métier.

1^{re} étape : définir son projet "Quelles prestations ai-je l'intention de proposer ?"

Cette étape compte beaucoup dans la réussite de l'entreprise. Il s'agit de définir, le plus précisément possible :

- les prestations que vous envisagez d'effectuer :
Vous devez en particulier vérifier que ces prestations entrent bien dans le champ des services à la personne et vous assurer que vous possédez les compétences nécessaires. S'il vous manque certaines de ces compétences, vous avez la possibilité de vous former.

- la clientèle que vous visez :
Il est très important à ce stade d'être précis, car c'est à partir de cette cible que vous pourrez estimer votre chiffre d'affaires potentiel. Quels types de particuliers seront destinataires de vos services ? Les propriétaires ? Ceux qui possèdent un jardin ? Les familles dont les deux parents travaillent ? Ceux qui ont des animaux de compagnie ?

- votre zone d'intervention géographique :
Elle est également fondamentale dans la détermination de votre clientèle potentielle et de vos charges.

2^e étape : établir la faisabilité économique du projet "Mon activité rapporte-t-elle assez pour que j'en vive ?"

Après avoir défini votre projet, vous devez vous demander si celui-ci est rentable.

- mesurer la concurrence
Il est important de savoir combien d'autres acteurs proposent le même type de prestations que les vôtres, pour la même clientèle, dans la même zone géographique. Cela doit vous permettre de :
- réfléchir aux produits pas encore proposés ou complémentaires que vous pourriez offrir,
- évaluer les efforts à fournir pour trouver votre place (prix, qualité, communication...).

- dénombrer la clientèle
C'est la mesure essentielle qui doit vous permettre d'estimer votre chiffre d'affaires, c'est-à-dire la source de revenu de votre activité. Il est important à ce stade de ne pas faillir par excès d'optimisme et de ne pas commettre d'erreurs grossières. Adressez-vous à des spécialistes.

- réaliser l'étude financière
Il s'agit de lister et d'estimer les dépenses et les recettes pour savoir si votre activité est rentable. Côté dépenses, il s'agit d'évaluer :
- les investissements, c'est-à-dire les frais nécessaires au démarrage de l'activité : équipement informatique, véhicule...
- les charges qui reviennent tout au long de l'année : carburant et autres frais liés au véhicule, assurances, cotisations sociales, loyer éventuel, frais postaux et téléphoniques, petit matériel, fournitures, petit outillage, équipement informatique...

- Côté recettes, il s'agit d'estimer le plus justement possible, en partant de la clientèle potentielle et d'un prix réaliste de prestation :
- la clientèle qui acceptera réellement d'avoir recours à vos services,
 - le nombre d'heures de prestation que vous serez en mesure d'effectuer.
- Ayez bien à l'esprit qu'il peut y avoir un décalage entre la date à laquelle vous devrez acquitter vos charges et celle à laquelle vos

clients vous régleront. C'est pourquoi prévoyez un "fonds de roulement" suffisant, destiné à absorber cet écart.

Pour que votre activité soit rentable, l'étude doit montrer que les ressources dégagées par l'entreprise vous permettent de vivre après le paiement de toutes les charges.

3^e étape : quelle forme juridique, quel régime fiscal adopter ?

Attention à bien choisir la forme juridique de votre entreprise et votre statut fiscal. Ils peuvent avoir une incidence importante et entraîner en pratique des lourdeurs administratives qu'il aurait été facile d'éviter en étant bien conseillé.

Astuces - bonnes pratiques

- Soyez attentif à la qualité du service rendu. Vous devez être aussi exigeant que le particulier le serait pour lui-même.
- Soyez en permanence à l'affût des opportunités, anticipez, pensez à vos clients de demain.
- Allez au contact de la clientèle à conquérir : le travail ne viendra pas tout seul à vous.
- Faites marcher votre réseau, utilisez le bouche à oreille, communiquez (annonces chez les commerçants, dans les associations...), trouvez un nom évocateur pour votre entreprise.
- Soignez votre image.



Prestation de petit bricolage, dite "homme toutes mains", qu'est-ce que ça veut dire ?

Les activités de service à la personne ne doivent en aucun cas concurrencer les activités artisanales. Bien que pouvant ressembler aux activités des petits travaux du bâtiment, la prestation dite "homme toutes mains" s'en distingue : elle concerne des tâches occasionnelles de très courte durée qui ne demandent pas de qualification particulière (changer une ampoule, un joint, fixer un cadre...)

Les activités de construction, d'entretien et de réparation des bâtiments, qui correspondent à des métiers de gros œuvre, de second œuvre et de finition du bâtiment n'entrent pas dans le champ du petit brico-

lage. Ni la mise en place, l'entretien et la réparation des réseaux utilisant des fluides, ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz.

En revanche, des interventions élémentaires sur des équipements domestiques utilisant des fluides sont admises. Ces interventions requièrent toutefois une qualification professionnelle de l'intervenant.

Autrement dit, si vous souhaitez faire de la maçonnerie ou du carrelage, vous ne pourrez pas créer une activité dans les services à la personne mais vous pourrez vous lancer dans une entreprise artisanale. À condition d'avoir les qualifications nécessaires.

Pour en savoir plus...

Pour chaque étape de la création de votre entreprise, vous pouvez bénéficier de conseils gratuits. Pour cela contactez la **Chambre de métiers et de l'artisanat, la Chambre de commerce et d'industrie ou l'Institut supérieur de management et d'entrepreneuriat régional (Ismer) boutique de gestion**, coordonnées p. 21

Sites utiles :

www.apce.com
www.sesp.asso.fr
www.lautoentrepreneur.fr



QUESTIONS FRÉQUENTES SUR LES SERVICES À LA PERSONNE (SÀP)

J'ai un besoin mais je ne sais pas s'il relève des SàP et si je peux bénéficier d'avantages.

• Quelles sont les activités officielles des services à la personne ?

cf. fiche pratique « qu'est-ce que les SàP ? » p.4

• Que recouvre la prestation "homme toutes mains" ?

Les prestations « homme toutes mains » sont des tâches élémentaires de petit bricolage qui ne requièrent pas de qualification particulière : fixer une étagère, des rideaux...

Les activités de construction, l'entretien et la réparation de bâtiments en sont donc exclus.

• Que recouvre l'activité assistance informatique et Internet à domicile ?

Elle comprend obligatoirement l'initiation ou la formation au matériel informatique et s'étend aux prestations suivantes : livraison à domicile de matériel informatique, installation et mise en service à domicile de matériel et de logiciels informatiques, maintenance à domicile de matériel informatique.

• Que comprend l'activité soins esthétiques ?

Il s'agit de petits soins que l'on peut faire normalement chez soi (épilations, maquillage) et qui sont effectués exclusivement auprès des

personnes dépendantes. La coiffure et l'esthétique professionnelles ne font pas partie des activités de services à la personne.

• Quelles différences entre activité mandataire, prestataire ou emploi direct ?

cf. fiche pratique « comment faire intervenir quelqu'un chez vous ? » p.7

• Qu'est-ce que le Cesu ?

cf. fiche pratique "les avantages du recours aux SàP" p.8

• Que puis-je payer en Cesu préfinancés ?

cf. fiche pratique "les avantages du recours aux SàP" p.8

• Puis-je rémunérer en Cesu préfinancés un organisme de services à la personne non agréé ?

Non, l'organisme doit obligatoirement avoir un agrément service à la personne pour être payé en Cesu.

• Puis-je rémunérer mon assistante maternelle en Cesu bancaire ?

Non, l'utilisation du Cesu bancaire est réservée à la rémunération d'activités s'effectuant à votre domicile. En revanche, vous pouvez rémunérer en Cesu préfinancés les assistantes maternelles agréées gardant vos enfants en dehors de votre domicile mais aussi les établissements comme les crèches, halte-garderies et jardins d'enfants ou encore les garderies

périscolaires chargées de l'accueil avant et après la classe d'enfants scolarisés à l'école primaire (sous réserve de l'acceptation des Cesu par l'établissement).

• Dois-je régler une commission pour pouvoir utiliser mes Cesu préfinancés ?

Non, l'utilisation des Cesu préfinancés est gratuite pour les particuliers.

• Quels sont les avantages fiscaux du recours aux services à la personne ?

cf. fiche pratique "les avantages du recours aux SàP" p.8

• L'entreprise prestataire doit-elle être agréée pour que je puisse bénéficier de la réduction d'impôt ?

Oui, l'organisme doit être agréé « services à la personne », c'est-à-dire qu'il doit posséder soit l'agrément simple, soit l'agrément qualité.

• Toutes les activités donnent-elles droit à la même réduction d'impôt ?

Non, les prestations "homme toutes mains", assistance informatique et Internet à domicile ainsi que les petits travaux de jardinage donnent droit à une réduction d'impôt mais ont un plafond spécifique.

• Je ne suis pas imposable, puis-je tout de même prétendre à un avantage fiscal ?

cf. fiche pratique "les avantages du recours aux SàP" p.8

- **Je suis âgé, handicapé ou dépendant, à quelles aides puis-je prétendre ?**

cf. fiche pratique "les avantages du recours aux SàP" p.8

Je recherche un intervenant dans les SàP

- **Comment trouver un intervenant proche de mon domicile ?**

Consulter l'annuaire des organismes agréés situé à la fin de ce guide p.22 ou le site Internet de la Maison du particulier employeur : www.particulieremploi.fr, ou www.servicesala-personne.gouv.fr, rubriques "Au quotidien", puis "Près de chez vous".

J'emploie ou je souhaite employer un salarié à mon domicile

- **Quelles sont les obligations à respecter ?**

Vous devez appliquer la convention collective des salariés du particulier employeur et les dispositions du code du travail pour tout ce qui a trait au contrat de travail, à la rémunération, aux congés payés et à la procédure à suivre en cas de rupture du contrat de travail.

Pour toute question, contactez la DDTEFP, coordonnées p. 20

- **Je souhaiterais que mon salarié puisse bénéficier d'une formation. À qui dois-je m'adresser ?**

Vous pouvez contacter la Fepem la plus proche, coordonnées p.20

- **Quelles formes de Cesu puis-je utiliser ?**

Vous pouvez utiliser les deux formes de Cesu existantes : les Cesu bancaires et les Cesu pré-financés.

- **Quels avantages revêt le Cesu bancaire ?**

Le Cesu bancaire vous évite de nombreuses formalités administratives. En effet, dès votre adhésion au dispositif, le Centre national du Cesu (CnCesu) déclare votre salarié à l'Urssaf, calcule et prélève les cotisations sociales directement sur votre compte et délivre le bulletin de paye au salarié. En outre, vous n'avez pas à calculer les congés payés puisque la rémunération inscrite sur le Cesu doit inclure une indemnité de congés payés correspondant à un dixième de la rémunération, vous êtes couvert en cas d'accident du salarié et vous pouvez utiliser le Cesu comme contrat de travail sous certaines conditions.

- **Quels sont les avantages à utiliser le Cesu préfinancé ?**

Ce sont les mêmes que pour le Cesu bancaire mais vous bénéficiez en plus du financement partiel ou intégral du titre par votre employeur.

- **Le Cesu dispense t-il de rédiger un contrat de travail ?**

Le Cesu ne dispense pas de rédiger un contrat de travail si le salarié effectue plus de huit heures de travail ou plus de quatre semaines consécutives par an.

- **Puis-je payer mes cotisations sociales avec des Cesu préfinancés ?**

Non, les Cesu sont réservés au paiement du salaire.

- **Je souhaite changer le compte bancaire de**

- **prélèvement de mes cotisations. Qui dois-je informer ?**

Si vous changez de compte et/ou d'établissement bancaire, vous pouvez procéder de deux manières : soit vous vous connectez à votre espace employeur sur www.cesu.urssaf.fr pour saisir votre nouveau relevé d'identité bancaire, soit vous remplissez une nouvelle demande d'adhésion sans oublier d'indiquer votre numéro Urssaf que vous trouverez sur les documents adressés par le CnCesu (avis de prélèvement, attestation fiscale) que vous remettrez à votre banque.

- **Je suis déjà immatriculé(e) au CnCesu, comment dois-je faire pour utiliser mes Cesu préfinancés ?**

Vos Cesu préfinancés vous permettent de payer le salaire net de votre salarié. Vous continuez à déclarer au CnCesu le salaire total net payé à votre salarié à l'aide de vos Cesu préfinancés en ajoutant éventuellement le complément réglé en chèques ou virement bancaire. La démarche supplémentaire consiste à affilier votre salarié au Centre de remboursement du Cesu (CrCesu) pour qu'il puisse encaisser ses Cesu.

- **Je passe par une association mandataire, comment dois-je déclarer les salariés payés en Cesu préfinancé ?**

Quel que soit le moyen de paiement du salaire que vous utilisez, c'est à l'association mandataire de déclarer les salaires à l'Urssaf.

- **Est-ce que je bénéficie de déductions fiscales si j'utilise les Cesu préfinancés ?**

Oui, mais vous devez retrancher la somme préfinancée du montant que vous déclarez pour bénéficier de la réduction fiscale.

- **Comment mon salarié doit-il faire pour**

encaisser les Cesu préfinancés reçus en paiement de ses salaires ?

cf. fiche pratique "les avantages du recours aux SàP" p.8

• Mon salarié a-t-il le droit de refuser d'être payé en Cesu ?

Oui, il n'est pas dans l'obligation de les accepter.

• Puis-je utiliser le même chéquier Cesu pour déclarer et rémunérer plusieurs salariés ?

Oui, l'utilisation du chéquier n'est pas réservée à un salarié en particulier. Il n'y a pas de limitation du nombre de salariés.

• Je n'ai pas utilisé tous mes Cesu préfinancés. Puis-je en faire bénéficier quelqu'un d'autre ou me les faire rembourser ?

Non, les Cesu préfinancés sont nominatifs. Vous ne pouvez pas non plus vous faire rembourser les Cesu préfinancés non utilisés.

• Y a-t-il un délai pour utiliser mes Cesu préfinancés ?

Oui, vous trouverez au dos de chaque titre l'année d'émission. Les Cesu préfinancés sont utilisables jusqu'au 31 janvier de l'année suivant la date d'émission. Ainsi, si vous avez reçu des Cesu en 2009, vous pouvez les utiliser jusqu'au 31 janvier 2010.

• J'ai perdu ou je me suis fait voler mon carnet de Cesu préfinancés. À qui dois-je m'adresser ?

Contactez le plus rapidement possible l'émetteur qui vous a envoyé vos Cesu. Vous trouverez son numéro sur les documents qui vous ont été délivrés avec le carnet. Si vous ne possédez plus ces documents, appelez le CrCesu au

0892 680 662 (0,34 € TTC/ min) ou consultez le site Internet www.cr-cesu.fr

Je recherche un emploi dans les SàP

• Quels métiers exercer dans les SàP ?

Pour un premier aperçu, consultez les sites Internet suivants :

www.onisep.fr

www.metiers.santesolidarites.gouv.fr

Dans tous les cas, contactez :

les Centre d'information et d'orientation de Blois et de Romorantin-Lanthenay, coordonnées p.20

• Où m'adresser pour trouver un emploi ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- contactez les organismes agréés dont la liste figure dans ce guide,

- tournez-vous vers le service public de l'emploi,

Pôle emploi

15, mail Clouseau - 41000 Blois

22, rue Racine - 41000 Blois

- consultez le site Internet de la Maison du particulier employeur (www.particulier-emploi.fr).

Je suis salarié dans les SàP

• Quels sont les avantages à me faire rémunérer en Cesu ?

Vous bénéficiez des règles prévues par le code du travail et la convention collective des

salariés du particulier employeur, d'une protection sociale, d'une indemnité de congés payés.

• Mon employeur me rémunère en Cesu bancaires. Comment dois-je faire pour les encaisser ?

Vous encaissez les Cesu de la même manière qu'un chèque bancaire ou postal.

• Comment faire pour encaisser mes Cesu préfinancés ?

cf. fiche pratique "les avantages du recours aux SàP" p.8

• Y a-t-il un délai pour encaisser les Cesu préfinancés ?

Oui, vous trouverez l'année d'émission au dos du titre, en haut à droite. Vous avez jusqu'au 28 février de l'année suivant la date d'émission pour demander le remboursement. Ainsi, si vous avez été payé en Cesu en 2009, vous avez jusqu'au 28 février 2010 pour les déposer à votre banque ou les envoyer au CrCesu.

• Dois-je régler une commission pour me faire rembourser mes Cesu préfinancés ?

Non, le remboursement des Cesu est gratuit pour les salariés des particuliers employeurs.

• Combien de temps dois-je compter pour que mes Cesu préfinancés soient crédités sur mon compte ?

Si vous envoyez vos Cesu préfinancés au CrCesu, le virement bancaire est effectué dans les 48 heures suivant la réception. Dans le cas d'une remise en banque, le délai est le même que pour celui d'une remise de chèques bancaires.

• Quelle différence y a-t-il entre le CrCesu et

le Cncesu ?

Le CrCesu est le centre de remboursement du Cesu, chargé d'assurer le remboursement des Cesu préfinancés.

Le CnCesu est le Centre national du chèque emploi service universel qui gère les déclarations sociales des particuliers employant des salariés à leur domicile.

• Je viens de changer d'employeur. Dois-je renouveler ma demande d'affiliation au CrCesu ?

Non, vous ne devez vous faire affilier qu'une seule fois au CrCesu.

• Je déménage. À qui dois-je m'adresser pour signaler mon changement d'adresse ?

À l'Urssaf pour qu'il puisse continuer à vous adresser vos attestations d'emploi à votre nouvelle adresse, soit par courrier, soit au sein de votre espace Cesu en ligne (www.cesu.urssaf.fr). N'oubliez pas d'avertir votre employeur également pour qu'il puisse remplir correctement le volet social.

• Je ne possède aucun diplôme mais j'ai déjà acquis une certaine expérience dans le domaine des services à la personne, puis-je la faire reconnaître ?

Si vous avez une expérience de trois ans dans ce domaine, vous pouvez entreprendre des démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE)

Pour un premier aperçu, consultez le site Internet : www.metiers.santesolidarites.gouv.fr ou contactez :

Les Points relais Conseil VAE de Loir-et-Cher :

Chambre de métiers et de l'artisanat du Loir-et-Cher, coordonnées p.20

Paio de Vendôme, coordonnées p.20

Retravailler, coordonnées p.21

Ainsi que le :

Greta de Loir-et-Cher, coordonnées p.20

Centre Afpa de Blois, coordonnées p.20

J'ai une activité ou je souhaite créer une activité de SàP

• Qu'est-ce que l'agrément ?

C'est une autorisation délivrée par le préfet de département qui permet à un organisme d'exercer une ou plusieurs activités de services à la personne au domicile des particuliers.

• Qu'est-ce que l'agrément simple ?

cf. glossaire p.39

• Qu'est-ce que l'agrément qualité ?

cf. glossaire p.39

• Quels avantages ai-je à être agréé ?

L'agrément ouvre droit à d'importants avantages : vous bénéficiez d'un taux de TVA réduit à 5,5 % et d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale. De plus, il vous permet de faire bénéficier votre clientèle des avantages évoqués dans la fiche pratique "Les avantages du recours aux SàP" p.8-9.

• Quelles sont les conditions pour être agréé ?

Les organismes de services à la personne doivent exclusivement effectuer des activités au domicile des personnes ou dans l'environnement immédiat du domicile.

• À qui dois-je adresser ma demande d'agrément ?

Contactez la Direction départementale de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle (DDTEFP), coordonnées p.20

• Qui délivre l'agrément ?

L'agrément simple ou qualité est délivré par le préfet de département dans lequel l'organisme a son siège social. L'avis du président du Conseil général est requis pour l'obtention de l'agrément qualité.

• Quels sont les délais d'obtention de l'agrément ?

Lorsque le dossier est complet, le préfet dispose de deux mois pour instruire le dossier. Le délai est de trois mois pour l'agrément qualité.

• Quelle est la durée de validité de l'agrément ?

L'agrément est valable cinq ans.

• Quel est le champ géographique de l'agrément ?

L'agrément simple est valable sur l'ensemble du territoire national, mais l'agrément qualité n'est valable que dans les départements mentionnés sur l'arrêté pour lesquels l'avis du président du Conseil général a été sollicité.

• L'agrément est-il délivré pour l'ensemble des activités ou par activité ?

Lorsque vous faites une demande d'agrément, vous précisez les activités pour lesquelles vous



souhaiteriez être agréé. Si votre demande est retenue, vous êtes alors agréé pour l'ensemble des activités demandées.

• **Ai-je droit à des aides pour la création d'une entreprise de services à la personne ?**

Adressez vous à :

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI), coordonnées p.21

La Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), coordonnées p.21

L'association pour le droit à l'initiative économique (Adie), coordonnées p.21

La boutique de gestion du Loir-et-Cher Ismer, coordonnées p.21

• **Suis-je obligé d'accepter le Cesu ?**

Non, vous êtes tout à fait libre d'accepter ou non ce moyen de paiement.

• **Quel est le coût du dispositif Cesu préfinancé ?**

Les organismes agréés de services à la personne doivent payer une commission de remboursement correspondant aux frais de gestion pour se faire rembourser les Cesu. Cependant, les avantages liés à ce moyen de paiement la compensent. Vous êtes assuré d'être remboursé par l'émetteur et payé plus rapidement. Pour plus d'information, contactez le Centre de remboursement du Cesu (CrCesu) cf. rubrique, "J'ai besoin d'un conseil, où me renseigner ?" p.20

• **Je veux former un salarié, à qui dois-je m'adresser ?**

Contactez :

Gip-Alfa Centre, coordonnées p.20

Uniformation Centre, coordonnées p.20

Opcalia Centre, coordonnées p.20

Fongecif, coordonnées p.20

Vous souhaitez faire bénéficier vos salariés de Cesu préfinancés

• **Quel intérêt ai-je à cofinancer du Cesu ?**

cf. fiche pratique "les avantages du recours aux SàP" p.8

• **Je veux délivrer des Cesu préfinancés à mes employés, comment en obtenir ?**

Vous pouvez contacter l'un des six organismes habilités par l'Agence nationale des services à la personne à émettre des Cesu préfinancés :

• Natixis Intertitres (groupe Natixis, filiale des groupes Banque populaire et Caisse d'épargne)
Tél. 0820 20 20 01 (numéro Indigo)
www.intertitres.natixis.fr

• Sodexo chèques et cartes de services (groupe Sodexo Alliance)
Tél. 0825 801 806 (numéro Indigo)
www.sodexo.fr

• Domiserve (filiale de Dexia Crédit local et d'Axa assistance)
Tél. 0810 555 555
www.cesu-domiserve.com

• Chèque domicile (groupe Chèque déjeuner)
Tél. 01 41 47 24 00
www.chequedomicile.fr

• ACE (filiale des groupes Accor services et

Caisse d'épargne)

Tél. 0820 394 394

www.ticket-cesu.fr

• La Banque postale (groupe La Poste)

Tél. 0820 829 829

www.entreprises.labanquepostale.fr

• **Quel est le coût du dispositif Cesu préfinancé pour le financeur ?**

Le financeur du Cesu verse à l'organisme émetteur une "commission d'émission" qui sert à couvrir les frais (réception et traitement des fichiers de commande, édition...).

• **Quel est le coût des Cesu préfinancés pour le financeur ?**

Le coût du Cesu préfinancé dépend de la participation financière du financeur. Ce dernier peut choisir de le financer de manière intégrale ou partielle.

• **Le même montant est-il offert à tous les bénéficiaires de Cesu préfinancés au sein de l'entreprise ?**

Pas forcément, l'employeur est libre de fixer les montants et les modalités d'attribution aux salariés. Il peut ainsi par exemple réserver l'attribution du Cesu aux salariés ayant des enfants de moins de 6 ans pour le paiement d'une garde d'enfant.

• **Le financeur peut-il cibler les activités de service à la personne ?**

Oui, il peut réserver l'utilisation de Cesu à certaines activités.

• **Une entreprise peut-elle financer des Cesu**

pour le gérant ?

Oui, dès lors que les salariés de l'entreprise en bénéficient également.

• Le Cesu garantit-il aux financeurs de Cesu (caisses de retraite, mutuelles, entreprises) l'utilisation de l'aide apportée au salarié aux fins voulues ?

Oui, car le destinataire des Cesu doit être obligatoirement affilié au centre de remboursement des Cesu pour pouvoir les encaisser.





J'AI BESOIN D'UN CONSEIL, OÙ ME RENSEIGNER ?



Je recherche un conseil en matière de réglementation ou d'emploi

Contactez :

Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP)

34, avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois
Tél. 02 54 55 85 70

Fepem Centre

13, rue Buffon
37000 Tours
Tél. 02 47 66 86 01
e-mail : centre@fepem.fr

Pôle emploi Blois Racine

22, rue Racine
41000 Blois

Urssaf

6, rue Louis Armand
41000 Blois
Tél. 02 54 52 78 90
www.blois.urssaf.fr



Je recherche un conseil concernant les métiers des services à la personne, la formation ou la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Pour un premier aperçu, consultez les sites suivants :

www.onisep.fr
www.metiers.santesolidarites.gouv.fr
ou contactez :

Centre d'information et d'orientation (CIO)

8, rue d'Auvergne
41000 Blois
Tél. 02 54 74 38 33

Gip-Alfa Centre

10, rue Saint-Étienne
45000 Orléans
www.etoile.regioncentre.fr

Centre Afa de Blois

1-5, rue de l'Érigny
41913 Blois Cedex 9
Tél. 02 54 90 20 62
www.afpa.fr

Greta de Loir-et-Cher

13, avenue de Châteaudun
BP 3416
41034 Blois Cedex
Tél. 02 54 55 15 15
Tél. 02 54 55 15 10
e-mail : greta-41-blois@ac_orleans-tours.fr
www.greta-formation-41.fr

Uniformation Centre

33, boulevard Rocheplatte
45000 Orléans
Tél. 02 38 81 00 65

Opcalia Centre

22, rue Vallée Maillard
BP 80008
41913 Blois Cedex 9
Tél. 02 54 90 40 40

Fongecif Centre

931, rue de Bourges
BP 6037
45060 Orléans Cedex 2
Tél. 02 38 49 35 35

POINTS RELAIS CONSEIL VAE

Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)

16, rue Vallée Maillard
41018 Blois
Tél. 02 54 44 64 00

Paio de Vendôme

7, rue du 20° chasseur
41100 Vendôme
Tél. 02 54 77 05 52

Retravailler

Centre Jean Monnet
1, rue du stade
41200 Romorantin-Lanthenay
Tél. 02 54 56 75 00



Je recherche un conseil sur les avantages liés à l'utilisation des SàP

Contactez :

Conseil général de Loir-et-Cher Direction Promotion de l'autonomie Service Droits et prestations

Place de la République
41000 Blois
Tél. 02 54 58 41 19
www.le-loir-et-cher.fr

Maison départementale des personnes handicapées du Loir-et-Cher (MDPH) Cité administrative porte C

34, avenue Maunoury
41011 Blois Cedex
e-mail : accueil.mdp@cg41.fr
Tél. 0 800 777 741
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Agence nationale des services à la personne (ANSP)

3, square Desaix
75015 Paris
www.servicalapersonne.gouv.fr
Tél. 32 11
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Centre national du Cesu (CnCesu)

3, avenue Émile Loubet
42961 Saint-Étienne Cedex 9
Tél. 0820 00 23 78 (n° Indigo 0,12 € TTC/min)
www.cesu.urssaf.fr

Centre de remboursement du Cesu (CrCesu)

93738 Bobigny Cedex 9
Tél. 0 892 68 06 62 (0,34 € TTC/min)
www.cr-cesu.fr

Centre Pajemploi

43013 Le Puy-en-Velay Cedex
Tél. 0820 00 72 53 (0,12 € TTC/min)
www.pajemploi.urssaf.fr



Je recherche un conseil concernant la création d'activité dans les services à la personne

Contactez :

Chambre de commerce et d'industrie (CCI)

Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Maison des entreprises

16, rue Vallée Maillard
41018 Blois
Tél. 02 54 44 64 00

Boutique de gestion du Loir-et-Cher Ismer Maison de l'emploi

15, avenue de Vendôme
41000 Blois
Tél. 02 54 51 94 90

Association pour le Droit à l'initiative économique (Adie) Maison de l'emploi du Blaisois

15, avenue de Vendôme
41000 Blois
Tél. 0 800 800 566





ANNUAIRE DES ORGANISMES AGRÉÉS DE SERVICES À LA PERSONNE

Les organismes de services à la personne ayant l'agrément qualité.

Annuaire réalisé en octobre 2009.

L'agrément est une autorisation délivrée par le préfet qui permet à un organisme d'exercer une ou plusieurs activités de services à la personne au domicile des particuliers. Il existe deux types d'agrément :

L'agrément qualité

Il est obligatoire pour exercer des activités s'adressant aux publics fragiles (enfants de moins de trois ans, personnes de plus de 60 ans et personnes handicapées ou dépendantes). Il s'agit d'une exigence renforcée en raison de la fragilité de ces personnes.

L'agrément simple

Il est facultatif pour les organismes qui n'interviennent pas auprès de personnes vulnérables mais son obtention permet à ces derniers et à leurs clients de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.

À tout âge Sologne /Aide à domicile, hygiène et assistance aux personnes (Adhap services)

150, avenue de Villefranche
41200 Romorantin-Lanthenay
Tél. 02 54 76 28 60
e-mail : adhap41a@adhapservices.eu
Contact : Bruno RIEME, directeur

Activités proposées :

- accompagnement des enfants (moins et plus de 3 ans) dans leurs déplacements et des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)
- aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement
- assistance aux personnes âgées
- assistance aux personnes handicapées
- assistance administrative
- entretien de la maison et travaux ménagers
- garde d'enfant (moins et plus de 3 ans)
- garde-malade
- livraison de courses à domicile
- maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- préparation de repas à domicile
- prestation de conduite du véhicule personnel des

personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives

Zones d'intervention géographique : secteurs de Blois, Bracieux, Contres, Lamotte-Beuvron, Mennetou-sur-Cher, Montrichard, Neung-sur-Beuvron, Romorantin-Lanthenay, Saint-Aignan, Salbris, Selles-sur-Cher, Vineuil

Type de structure : prestataire
Cesu acceptés : OUI

Association romorantinaise de garde et maintien à domicile (ARGM)

28 bis, avenue de Paris
BP 118 - 41200 Romorantin-Lanthenay
Tél. 02 54 76 20 48
Fax 02 54 76 20 48
e-mail : argm412003@yahoo.fr
Contact : Annick DELETANG, présidente

Activités proposées :

- accompagnement des enfants (moins et plus de 3 ans) dans leurs déplacements et des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)
- aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement

- assistance aux personnes âgées
 - entretien de la maison et travaux ménagers
 - garde d'enfant (moins et plus de 3 ans)
 - garde-malade
 - livraison de courses à domicile
 - préparation de repas à domicile
 - prestation de conduite du véhicule
- personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives

Zones d'intervention géographique :
secteurs de Mennetou-sur-Cher, Romorantin-Lanthenay, Saint-Aignan, Salbris, Selles-sur-Cher

Type de structure : mandataire

Cesu acceptés : NON

CIAS du Blaisois

4, rue des Cordeliers
BP 79 - 41004 Blois
Tél. 02 54 57 41 20
e-mail : cias@ciasdublaisois.fr
Contact : Simone GAVEAU, vice-présidente

- Activités proposées :**
- accompagnement dans leurs déplacements des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante) en mandataire
 - aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement
 - assistance aux personnes âgées
 - assistance administrative

- entretien de la maison et travaux ménagers
 - garde d'enfant (plus de 3 ans) en mandataire
 - garde-malade en mandataire
 - livraison de courses à domicile
 - livraison de repas à domicile
 - préparation de repas à domicile
 - prestation de conduite du véhicule
- personnel du domicile au travail, pour les démarches administratives en mandataire
- soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes
 - activités qui concourent directement exclusivement à coordonner et délivrer les services aux personnes

Zones d'intervention géographique :
secteurs de Blois et de son agglomération

Type de structure : mandataire et prestataire

Cesu acceptés : OUI

CIAS du Pays de Vendôme

Parc Ronsard
BP 20107 - 41106 Vendôme
Tél. 02 54 89 42 00
e-mail : contact.cias-vendome@wanadoo.fr
Contact : David MORICE, directeur

- Activités proposées :**
- accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)
 - assistance aux personnes âgées
 - entretien de la maison et travaux ménagers

- livraison de repas
- préparation de repas à domicile

Zones d'intervention géographique :
secteur de Vendôme

Type de structure : mandataire

Cesu acceptés : OUI

Équilibre Centre

21, rue Henri de Toulouse-Lautrec
41100 Naveil
Tél. 02 54 72 56 65
e-mail : equilibrecentre@orange.fr
Contact : Célia CAZADE, présidente

- Activités proposées :**
- accompagnement des enfants (moins et plus de 3 ans) dans leurs déplacements et des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)
 - aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement
 - assistance aux personnes âgées
 - assistance administrative
 - entretien de la maison et travaux ménagers
 - garde d'enfant à domicile (moins et plus de 3 ans)
 - garde-malade
 - livraison de courses à domicile
 - petits travaux de jardinage
 - préparation de repas à domicile
 - prestation de conduite du véhicule
- personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives

- prestations de petit bricolage

Zones d'intervention géographique :
secteurs de Droué, Morée, Saint-Amand-Longré, Savigny-sur-Braye, Selommes, Vendôme

Type de structure : mandataire et prestataire

Cesu acceptés : OUI

Familles rurales, association de services aux personnes

45, avenue Maunoury
41000 Blois
Tél. 02 54 90 58 00
e-mail : fdfr-41@wanadoo.fr
Contact : Lucette CIZEAU, présidente

- Activités proposées :**
- cours à domicile
 - entretien de la maison et travaux ménagers
 - garde d'enfant (moins et plus de 3 ans)
 - petits travaux de jardinage
 - prestations de petit bricolage
 - soutien scolaire à domicile

Zones d'intervention géographique :
secteurs de Blois, Bracieux, Contres, Herbault, Lamotte-Beuvron, Mer, Neung-sur-Beuvron, Romorantin-Lanthenay, Salbris

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Fédération ADMR du Loir-et-Cher, association du service à domicile

45, avenue Maunoury - 41034 Blois
Tél. 02 54 56 28 00
e-mail : info.fede41@admr.org
Contact : Pascal DUPONT, directeur

Activités proposées :

- accompagnement des enfants (moins et plus de 3 ans) dans leurs déplacements et des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)
- aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement
- assistance aux personnes âgées
- assistance administrative
- entretien de la maison et travaux ménagers
- garde d'enfant (moins et plus de 3 ans)
- garde-malade
- livraison de courses à domicile
- livraison de repas à domicile
- petits travaux de jardinage
- préparation de repas à domicile
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives
- prestations de petit bricolage
- soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes

- activités qui concourent exclusivement à coordonner et délivrer les services aux personnes
- Zones d'intervention géographique :**
tout le Loir-et-Cher
- Type de structure :** mandataire et prestataire
- Cesu acceptés :** OUI

Mélodie services 41

28, rue Latham et
62 bis, avenue du Président Wilson
41000 Blois
Tél. 02 54 55 02 12
e-mail : contact.a.m.s.41@orange.fr
Contact : Cécile BEAUCHAMP, présidente

Activités proposées :

- accompagnement des enfants (moins et plus de 3 ans) dans leurs déplacements et des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)
- aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement
- assistance aux personnes âgées
- collecte et livraison à domicile de linge repassé
- entretien de la maison et travaux ménagers
- garde d'enfant (moins et plus de 3 ans)
- livraison de courses à domicile
- livraison de repas à domicile

- maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- petits travaux de jardinage
- préparation de repas à domicile
- prestations de petit bricolage
- soins et promenades d'animaux de compagnie
- activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services aux personnes

Zones d'intervention géographique :
tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Proximité services 41

20, rue du Maréchal de Lattre
de Tassigny - 41000 Blois
Tél. 02 54 55 92 95
Fax 02 54 78 96 67
e-mail : prox.serv41@orange.fr
site Internet: <http://proximiteservices41.monsite.orange.fr>
Contact : Stéphanie BOUCHER, directrice

Activités proposées :

- accompagnement des enfants (moins et plus de 3 ans) dans leurs déplacements et des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)
- aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement

- assistance aux personnes âgées
- assistance aux personnes handicapées
- assistance administrative
- collecte et livraison de linge repassé
- entretien de la maison et travaux ménagers
- garde d'enfant (moins et plus de 3 ans)
- garde-malade
- livraison de courses à domicile
- petits travaux de jardinage
- préparation de repas à domicile
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives
- prestations de petit bricolage
- soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes
- soutien scolaire à domicile
- activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services aux personnes

Zones d'intervention géographique :
Secteurs de Blois, Bracieux, Contres, Herbault, Mer, Montrichard

Type de structure : Mandataire et prestataire

Cesu acceptés : OUI

Quiétude services 41

BP 26 - 41250 Bracieux
Port. 06 74 12 35 91
e-mail : quietude@aliceadsl.fr
Contact : Sylvie DUPIN

Activités proposées :

- accompagnement des enfants (plus de 3 ans) dans leurs déplacements et des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)
- aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement
- collecte et livraison à domicile de linge repassé
- cours à domicile
- garde d'enfant (plus de 3 ans)
- garde-malade
- entretien de la maison et travaux ménagers
- livraison de courses à domicile
- livraison de repas à domicile
- maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- petits travaux de jardinage
- préparation de repas à domicile
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives
- prestations de petit bricolage
- soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes

- soutien scolaire à domicile
 - activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services aux personnes
- Zones d'intervention géographique :**
secteurs de Blois, Bracieux, Contres, Montrichard, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Vineuil
- Type de structure :** mandataire et prestataire
- Cesu acceptés :** OUI

Services +

8, rue de l'Étang
41500 Muides-sur-Loire
Tél. 02 54 87 57 81
Contact : Sandra LORENTZ

Activités proposées :

- accompagnement des enfants (moins et plus de 3 ans) dans leurs déplacements et des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)
- aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement
- entretien de la maison et travaux ménagers
- livraison de courses à domicile
- préparation de repas à domicile
- prestations de petit bricolage

Zones d'intervention géographique :
secteurs de Bracieux, Mer

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Shiva

15, rue du Bourg Neuf
41000 Blois
Tél. 02 54 46 57 53
e-mail : blois@shiva.fr
Contact : Nelly SIMONNET

Activités proposées :

- accompagnement des enfants (moins et plus de 3 ans) dans leurs déplacements
- entretien de la maison et travaux ménagers
- garde-d'enfant (moins et plus de 3 ans)

Zones d'intervention géographique :
secteurs de Blois, Vendôme

Type de structure : mandataire

Cesu acceptés : OUI



Les organismes de services à la personne ayant l'agrément simple.

1 Dex Pc

6, impasse de la Gitonnière
41110 Saint-Aignan
Tél. 02 54 32 46 53
Port. 06 82 64 66 12
e-mail : mp@1dexpc.org
Contact : Mario POITEVIN
et Romuald BERTRAND

Activités proposées :

- assistance informatique et Internet à domicile

Zones d'intervention géographique :
secteurs de Contres, Montrichard, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher

Type de structure : prestataire
Cesu acceptés : OUI

A6tcllic

29, rue de Flandres
41000 Blois
Tél. 09 53 18 98 51
e-mail : a6tcllic@free.fr
christophe_louis@a6tcllic.fr
www.a6tcllic.fr

Contact : Christophe LOUIS

Activités proposées :

- assistance informatique et Internet à domicile

Zones d'intervention géographique :
tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire
Cesu acceptés : OUI

Accept services

Le Point du Jour
41270 Le Poislay
Tél. 02 54 89 52 19
e-mail : accept.services@wanadoo.fr

Contact : Christophe PERVEAUX

Activités proposées :

- assistance administrative
- entretien de la maison et travaux ménagers
- livraison de courses à domicile
- livraison de repas à domicile
- maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- petits travaux de jardinage
- prestations de petit bricolage
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives
- soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes

Zones d'intervention géographique :
tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire
Cesu acceptés : OUI

ADH services

58, avenue du Petit Thouars
41100 Villiers-sur-Loir
Tél. 02 54 72 79 49

Fax 02 54 72 88 16

e-mail : adhservices@orange.fr

Contact : Anne HERVET

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :
secteurs de Blois, Herbault, Marchenoir, Mer, Mondoubleau, Montoire-sur-le-Loir, Morée, Saint-Amand-Longpré, Savigny-sur-Braye, Selommes, Vendôme

Type de structure : prestataire
Cesu acceptés : OUI

ADM Informatique

18, place du Marché
41170 Mondoubleau
Tél. 02 54 80 88 97

e-mail : info@admininformatique.fr

Contact : Jean-Claude THUILLIER

Activités proposées :

- assistance informatique et Internet à domicile

Zones d'intervention géographique :
secteurs de Blois, Mondoubleau, Montoire-sur-le-Loir, Vendôme

Type de structure : prestataire
Cesu acceptés : OUI

AID 41 particuliers

5, rue des Minimes
41000 Blois
Tél. 02 54 43 45 52
e-mail : contact@aid41.com
Contact : Émeric MICHENET

Activités proposées :

- assistance informatique et Internet à domicile

Zones d'intervention géographique :
tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire
Cesu acceptés : OUI

Aidavie services

6, rue du Lierre
41000 Saint-Denis-sur-Loire
Port. 06 88 22 89 23

e-mail : msfgache@wanadoo.fr

Contact : Serge GACHE

Activités proposées :

- assistance administrative
- entretien de la maison et travaux ménagers
- livraison de courses à domicile
- petits travaux de jardinage
- prestations de petit bricolage

Zones d'intervention géographique :
secteurs de Blois, Mer

Type de structure : prestataire
Cesu acceptés : OUI

All garden

10, rue du Château d'eau
41120 Cormeray
Tél. 02 54 44 38 71

e-mail : j.hermand.arbo-concept@orange.fr

Contact : Julien HERMANT

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :
secteurs de Blois, Bracieux, Contres,
Romorantin-Lanthenay, Selommes,
Vineuil

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

ALPA services

5, faubourg de Guyenne
41220 La Ferté-Saint-Cyr
Tél. 02 54 87 64 40

e-mail : rouif.alain@wanadoo.fr

Contact : Alain ROUIF

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Blois, Bracieux, Mer,
Neung-sur-Beuvron, Vineuil

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Association vendômoise d'aide aux demandeurs d'emploi (Avade)

14, avenue G. Clemenceau
41100 Vendôme

Tél. 02 54 80 25 34

e-mail : avade@wanadoo.fr

Contact : Hélène CARON

Activités proposées :

- collecte et livraison à domicile de linge repassé
 - entretien de la maison et travaux ménagers
 - garde d'enfants (plus de 3 ans)
 - livraison de courses à domicile
- entretien et vigilance

temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire

- petits travaux de jardinage
- préparation de repas à domicile
- prestations de petit bricolage
- soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes

- soutien scolaire à domicile

Zones d'intervention géographique :

Non communiqué

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : non communiqué

Aubry parcs et jardins

Route de Saint-Viâtre
L'Aubret Cedex 269
41300 Selles-Saint-Denis
Tél. 02 54 96 07 15

Contact : Gérard AUBRY

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

secteurs d'Herbault, Neung-sur-Beuvron,
Ouzouer-le-Marché, Romorantin-Lanthenay,
Salbris, Savigny-sur-Braye, Selles-sur-
Cher, Selommes

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Aux jardins de Valentin

5, rue des Courtines
41350 Saint-Gervais-la-Forêt
Port. 06 42 15 99 26

e-mail : auxjardinsdevalentin@free.fr

Contact : Magali BASSARD

Activités proposées :

- maintenance, entretien et vigilance

temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire

- petits travaux de jardinage
- prestations de petit bricolage

Zones d'intervention géographique :

tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Barat Jacques

51, route de Saint-Aignan
41110 Couffy

Tél. 02 54 75 37 99

Contact : Jacques BARAT

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

secteur de Saint-Aignan

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : NON

Batista propreté

8, rue Pierre et Marie Curie
41260 La Chaussée-Saint-Victor
Port. 06 80 70 86 32

Contact : Maria BATISTA

Activités proposées :

- entretien de la maison et travaux ménagers

Zones d'intervention géographique :

secteur de Blois

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Besnard entretien

43, route de Blois

41220 Saint-Laurent-Nouan
Tél. 02 54 87 78 84

Contact : Ludovic BESNARD

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : NON

Carré Christian

7, chemin des Carrières
41400 Saint-Georges-sur-Cher
Tél. 02 54 32 46 14

Port. 06 60 85 08 32

Contact : Christian CARRÉ

Activités proposées :

- assistance administrative
- livraison de courses à domicile
- maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- petits travaux de jardinage
- prestations de petit bricolage
- soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes

Zones d'intervention géographique :

Secteurs de Montrichard, Saint-Aignan

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

CDIS-Informatique

66, rue de la République
41120 Cormery

Port. 06 50 15 25 31

e-mail : contact@cdis-informatique.com

www.cdis-informatique.com

Contact : Damien BUGIER

Activités proposées :

- assistance informatique et Internet à domicile

Zones d'intervention géographique : tout le Loir-et-Cher

Type de structure : ni mandataire, ni prestataire

Cesu acceptés : OUI

Domiciliseservices

5, rue de la Croix Blanche
41300 Souesmes

Port. 06 25 47 11 34

Contact : Guillaume LE BIHAN

Activités proposées :

- assistance administrative
- assistance informatique et Internet à domicile
- livraison de courses à domicile
- livraison de repas à domicile
- maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- petits travaux de jardinage
- préparation de repas à domicile
- prestations de petit bricolage

Zones d'intervention géographique : secteurs de Lamotte-Beuvron, Salbris

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

EJP (Entretien jardin passion)

306, rue G. Clemenceau
41200 Pruniers-en-Sologne
Tél. 02 54 96 82 41

Contact : Thierry BERNET

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique : secteurs de Romorantin-Lanthenay, Selles-sur-Cher

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : NON

Éclair 41 au service du quotidien

4, rue Bourseul - BP 70813
41008 Blois Cedex

Tél. 02 54 42 46 30

e-mail : contact@eclair41.com

www.eclair41.com

Contact : Michèle BROSSARD,
directrice

Activités proposées :

- assistance administrative à domicile
- entretien de la maison et travaux ménagers
- garde d'enfants (plus de 3 ans)
- petits travaux de jardinage
- préparation de repas à domicile
- prestations de petit bricolage
- soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes

Zones d'intervention géographique : tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Eureka services

19, rue Roland Garros
BP 71018 - 41010 Blois Cedex
Tél. 02 54 51 35 13
contact@eureka-online.org

Contact : Christian TREYSSSEDE

Activités proposées :

- accompagnement des enfants (plus de 3 ans) dans leurs déplacements
- garde d'enfant (plus de 3 ans)
- livraison de courses à domicile
- petits travaux de jardinage
- préparation de repas à domicile
- prestations de petit bricolage
- soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes

Zones d'intervention géographique : tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Experadom informatique à domicile région Centre

66, route Nationale
41260 La Chaussée-Saint-Victor
Tél. 02 54 74 77 40

e-mail : agence-41@experadom.com

www.experadom.com

Contact : Franck BATAILLE

Activités proposées :

- assistance informatique et Internet à domicile

Zones d'intervention géographique : tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : NON

Gatineau Olivier

10, rue de la Forêt - 41100 Faye
Tél. 02 54 77 76 67
e-mail : les.mains.de.faye@neuf.fr

Contact : Olivier GATINEAU

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage
- prestations de petit bricolage

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Droué, Marchenoir, Mondoubleau, Montoire-sur-le-Loir, Morée, Ouzouer-le-Marché, Saint-Amand-Longpré, Selommes, Vendôme

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Hervé Corbeau paysagiste

25 bis, voie des Chatains
41700 Cour-Cheverny

Tél. 02 54 79 22 55

Fax 02.54.79.91.23

e-mail : hcorbeau@wanadoo.fr

www.paysagiste-corbeau.com

Contact : Hervé CORBEAU

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage
- Zones d'intervention géographique : non communiqué

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : non communiqué

JMR entretien

6, rue de la Grande Sologne
41600 Nouan-le-Fuzelier
Tél. 02 54 88 59 25

rouaud.jean_marie@aliceadsl.fr

Contact : Jean-Marie ROUAUD

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage
- Zones d'intervention géographique : secteurs de Lamotte-Beuvron, Salbris

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : NON

L'informatique à domicile

8, rue de la Brigaudière
41350 Saint-Claude-de-Diray
Tél. 09 54 53 33 99
Port. 06 86 46 59 66
e-mail : laliad@free.fr

Contact : Laurent ALLANIC

Activités proposées :

- assistance informatique et Internet à domicile

- cours à domicile

Zones d'intervention géographique :

tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : NON

La petite ruche des Restos du cœur

80, rue du Guesclin
41000 Blois
Tél. 02 54 42 03 42
e-mail : lapetiteruche@wanadoo.fr

Contact : Daniel BESNARD, président

Activités proposées :

- accompagnement des enfants (plus de 3 ans) dans leurs déplacements et des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)

- aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement

- collecte et livraison à domicile de linge repassé

- entretien de la maison et travaux ménagers

- garde d'enfant (plus de 3 ans)

- petits travaux de jardinage

- préparation de repas à domicile
- prestations de petit bricolage
- soins et promenades des animaux de compagnie pour les personnes dépendantes

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Blois, Bracieux, Herbault, Vineuil

Type de structure : mandataire

Cesu acceptés : OUI

Lalliau Dominique

La Bourdinière
41210 Saint-Viâtre
Tél. 02 54 88 16 00

Contact : Dominique LALLIAU

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

secteurs d'Herbault, Neung-sur-Beuvron, Romorantin-Lanthenay, Salbris

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Laurent à votre service

1, route de Sambin
41120 Ouchamps
Tél. 02 54 44 05 03
e-mail : laurentavotreservice@orange.fr
Contact : Laurent VOLET

Activités proposées :

- accompagnement des enfants (plus de 3 ans) dans leurs déplacements et des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)

- assistance administrative

- collecte et livraison à domicile de linge repassé
- entretien de la maison et travaux ménagers
- garde d'enfant (plus de 3 ans)
- livraison de courses à domicile
- maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- petits travaux de jardinage
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives

- préparation de repas à domicile
- prestations de petit bricolage
- soins et promenades d'animaux domestiques pour les personnes dépendantes

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Blois, Contres, Montrichard, Vineuil

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Les Arpens verts

17, rue Principale
41800 Villedieu-le-Château
Port. 06 80 42 64 28
Contact : Jean-Marie URBAIN

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

secteur de Montoire-sur-le-Loir

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Les jardiniers de Caroline

La Binetière
41270 Chauvigny-du-Perche
Tél. 02 54 80 77 45

e-mail : gilleseric.bertin@free.fr

Contact : Caroline BERTIN

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Droué, Mondoubleau, Montoire-sur-le-Loir, Morée, Saint-Amand-Longpré, Vendôme

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Les jardins de Maléo

Rue des Cousses
41300 Selles-Saint-Denis
Tél. 02 54 96 21 40
e-mail : gwengigou@aol.com

Contact : Christian GIGOU

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage
- prestations de petit bricolage

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Lamotte-Beuvron, Mennetou-sur-Cher, Neung-sur-Beuvron, Romorantin-Lanthenay, Salbris

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : NON

LP2 jardins

133, avenue des Noël
41350 Vineuil
Tél. 02 54 56 03 25
e-mail : harmonivert@wanadoo.fr
Contact : Laurent PINSON

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Blois, Bracieux, Mer

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : NON

MCL paysages

110, rue de l'ancienne gare

La Gaucherie

41250 Fontaines-en-Sologne

Tél. 02 54 46 07 42

e-mail : lecomte.comptabilite@orange.fr

Contact : Hervé LECOMTE

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Blois, Bracieux, Contres,

Lamotte-Beuvron, Mer, Neung-sur-

Beuvron, Romorantin-Lanthenay, Salbris,

Selles-sur-Cher, Vineuil

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : non communiqué

Maison & services

9, rue de la Chaîne

41000 Blois

Tél. 02 54 56 13 01

e-mail : msblois@maison-et-services.com

Contact : Cyrille HENAUULT

Activités proposées :

- entretien de la maison et travaux ménagers

- garde d'enfant (plus de 3 ans)

- maintenance, entretien et vigilance

temporaires, à domicile, de la résidence

principale et secondaire

- petits travaux de jardinage

- préparation de repas à domicile

- prestations de petit bricolage

Zones d'intervention géographique :

tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Maxi sport

25, lot. de la Boissière

41250 Neuvy

Port. 06 84 15 29 82

e-mail : jerome.vincon1973@free.fr

Contact : Jérôme VINCON

Activités proposées :

- cours à domicile

Zones d'intervention géographique :

non communiqué

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : non communiqué

Micro Montoire

6, rue du docteur Schweitzer

41800 Montoire-sur-le-Loir

Tél. 02 54 85 02 66

Port. 06 30 37 85 72

e-mail : micro@montoire.com

Contact : Xavier HACQUIN

Activités proposées :

- assistance informatique et Internet

à domicile

Zones d'intervention géographique :

secteurs d'Herbault, Montoire-sur-le-Loir,

Savigny-sur-Braye, Vendôme

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : NON

Moreau Marie-Christine

8, rue des Alizés

41800 Saint-Rimay

Tél. 02 54 86 60 33

e-mail :

entreprise.marie.rodolphe@orange.fr

Contact : Marie-Christine MOREAU

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Montoire-sur-le-Loir,

Vendôme

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : NON

Mr informatique à domicile

11, rue de la Sirène

41200 Romorantin-Lanthenay

Tél. 02 54 76 28 62

Port. 06 87 29 29 16

e-mail : gerard.candela@mr-informatique.fr

Contact : Gérard CANDELA

Activités proposées :

- assistance informatique et Internet

à domicile

Zones d'intervention géographique :

non communiqué

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : non communiqué

O² Blois

20, quai Saint-Jean

41000 Blois

Tél. 08 11 16 11 16

e-mail : michelle.roullet@02.fr

www.02.fr

www.hommedemenage.fr

Contact : Guillaume RICHARD

Activités proposées :

- accompagnement des enfants (plus de 3 ans) dans leurs déplacements

- entretien de la maison et travaux ménagers

- garde d'enfant (plus de 3 ans)

- petits travaux de jardinage

- préparation de repas à domicile

- soutien scolaire à domicile

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Blois, Bracieux, Contres,

Montrichard, Vendôme, Vineuil

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Pinaud Dominique

La Gaudraie

41700 Chemery

Port. 06 89 18 77 32

e-mail : dominochris6063@orange.fr

Contact : Dominique PINAUD

Activités proposées :

- livraison de courses à domicile

- maintenance, entretien et vigilance

temporaires, à domicile, de la résidence

principale et secondaire

- petits travaux de jardinage

- prestations de petit bricolage

Zones d'intervention géographique :

non communiqué

Type de structure : non communiqué

Cesu acceptés : non communiqué

PL jardins service

La Garionnière

41310 Villechauve

Tél. 02 54 80 33 45

Contact : Philippe LANDIER

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Saint-Amand-Longré,
Vendôme

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : non communiqué

Présence verte Touraine

19, avenue de Vendôme

41000 Blois

Tél. 02 54 78 61 74

e-mail : pv41@presenceverte.fr

Contact : Doriane BRULE

Activités proposées :

- activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services aux personnes – Téléassistance

Zones d'intervention géographique :

tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Prieur services aux particuliers

136, chemin des Roches

41350 Vineuil

Tél. 02 54 78 27 61

e-mail : prieur-sa@wanadoo.fr

Contact : Jean-Jacques PRIEUR

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage
- prestations de petit bricolage

Zones d'intervention géographique :

non communiqué

Type de structure : non communiqué

Cesu acceptés : non communiqué

Protection 24 téléassistance

628, avenue du Grain d'Or

41354 Vineuil Cedex

Tél. 02 54 50 56 06

e-mail : jean-francois.sanchez@protection24.com

Contact : Jean-François SANCHEZ,
Directeur

Activités proposées :

- activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services aux personnes – Téléassistance

Zones d'intervention géographique :

tout le Loir-et-Cher

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : NON

Résidences & services

59, avenue de Salbris

41200 Romorantin-Lanthenay

Tél. 02 54 95 78 48

Contact : Denis VIGUIE

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage
- prestations de petit bricolage

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Mennetou-sur-Cher,
Romorantin-Lanthenay, Selles-sur-Cher

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : non communiqué

Rudy jardins

2, rue des Pervenches

41330 Fossé

Port. 06 89 47 32 07

Contact : Rodolph LOUREIRO

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Blois, Romorantin-Lanthenay, Vendôme

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : NON

Ser. EV

21, rue René Masson

41250 Bracieux

Port. 06 30 79 20 58

Contact : Yannick PODEVIN

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Blois, Bracieux, Contres,
Herbault, Lamotte-Beuvron, Mer, Morée,
Neung-sur-Beuvron, Ouzouer-le-Marché, Vendôme, Vineuil

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Services A Do Mi S'il

15, rue de Flandres

41000 Blois

Tél. 02 54 74 22 60

Port. 06 81 94 95 37

e-mail : servicesadomisil@gmail.com

Contact : Christelle MELINE

Activités proposées :

- assistance administrative
- collecte et livraison à domicile de linge repassé
- entretien de la maison et travaux ménagers
- garde d'enfant (plus de 3 ans)
- livraison de courses à domicile
- livraison de repas à domicile
- maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- petits travaux de jardinage
- préparation de repas à domicile
- prestations de petit bricolage
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives
- soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes

Zones d'intervention géographique :

secteurs de Blois, Herbault, Vineuil

Type de structure : prestataire

Cesu acceptés : OUI

Sologne côté paysage

La Courandry

41300 Theillay

Tél. 06.07.91.32.61

Contact : Gilles GAULTIER

Activités proposées :

- petits travaux de jardinage
- Zones d'intervention géographique :
secteurs de Mennetou-sur-Cher,
Romorantin-Lanthenay, Salbris
- Type de structure : prestataire
- Cesu acceptés : OUI

Sologne fleurs et jardins

La Briquerie
41210 La Marolle-en-Sologne
Tél. 02 54 98 24 70
Fax 02 54 83 67 48
Contact : Laurent BERTHIER
Activités proposées :
• petits travaux de jardinage
Zones d'intervention géographique :
secteur de Neung-sur-Beuvron
Type de structure : prestataire
Cesu acceptés : OUI

Sologne jardin services

La Mothe
41230 Lassay-sur-Croisne
Tél. 02 54 83 89 44
Port. 06 64 90 22 30
e-mail : damien.rotier@voilà.fr
Contact : Damien ROTIER
Activités proposées :
• maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
• petits travaux de jardinage
Zones d'intervention géographique :
secteurs de Bracieux, Contres, Neung-sur-Beuvron, Romorantin-Lanthenay, Selles-sur-Cher
Type de structure : prestataire
Cesu acceptés : OUI

Syllabique

18, rue Bas Bourgeau
41130 Selles-sur-Cher
Port. 06 84 64 62 33

e-mail : sb.syllabique@free.fr
Contact : Sandra
BARTLETT-ROTTELEUR
Activités proposées :
• cours à domicile
• soutien scolaire
Zones d'intervention géographique :
tout le Loir-et-Cher
Type de structure : prestataire
Cesu acceptés : NON

Thomas Espaces verts

144, rue Stendhal
41130 Meusnes
Tél. 02 54 71 00 73
Contact : Gilbert THOMAS
Activités proposées :
• petits travaux de jardinage
• prestations de petit bricolage
Zones d'intervention géographique :
non communiqué
Type de structure : prestataire
Cesu acceptés : non communiqué



Classement des organismes agréés de services à la personne par activité

Accompagnement d'enfants

ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS
À tout âge Sologne/Aide aux personnes âgées et handicapées (Adhap services) P.22
ARGM – Association romorantinaise de garde et maintien à domicile P.22
Équilibre Centre P.23
Fédération ADMR du Loir-et-Cher P.24
Mélodie services 41 P.24
Proximité services 41 P.24
Shiva P.25

ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS
DE PLUS DE 3 ANS
À tout âge Sologne/Adhap services P.22
ARGM P.22
Cias du Blaisois P.23
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
La petite ruche des restos du cœur P.29
Laurent à votre service P.29
Mélodie services 41 P.24
O² Blois P.30
Proximité services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25
Shiva P.25

Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile

À tout âge Sologne/Adhap services P.22
ARGM P.22
Cias du Blaisois P.23
Cias du Pays de Vendôme P.23
Équilibre Centre P.23

Fédération ADMR du Loir-et-Cher P.24
La petite ruche des restos du cœur P.29
Laurent à votre service P.29
Mélodie services 41 P.24
Proximité services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25

Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services aux personnes

Cias du Blaisois P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Mélodie services 41 P.24
Présence verte Touraine (téléassistance) P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Proximité services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25

Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement

À tout âge Sologne/Adhap services P.22
ARGM P.22
Cias du Blaisois P.23
Équilibre Centre P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Mélodie services 41 P.24
Proximité services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25
Services + P.25

Assistance aux personnes âgées

À tout âge Sologne/Adhap services P.22
ARGM P.22
Cias du Blaisois P.23



Cias du Pays de Vendôme P.23
Équilibre Centre P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
La petite ruche des restos du cœur P.29
Mélodie services 41 P.24
Proximité services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25

Assistance aux personnes handicapées

À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Proximité services P.24

Assistance administrative

À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Accept services P.26
Aidavie services P.26
Carré Christian P.27
Cias du Blaisois P.23
Domiciliseservices P.28
Équilibre Centre P.23
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Laurent à votre service P.29
Proximité services 41 P.24
Services A Do Mi S'il P.31

Assistance informatique et Internet à domicile

1 Dex Pc P.26
A6tcllc P.26
ADM Informatique P.26
AID 41 particuliers P.26
CDIS-Informatique P.27
Domiciliseservices P.28
Experadom P.28
L'informatique à domicile P.29
Micro Montoire P.30
Mr informatique à domicile P.30

Collecte et livraison à domicile de linge repassé

Avade P.27

La petite ruche des restos du cœur P.29
Laurent à votre service P.29
Mélodie services 41 P.24
Proximité services 41 P.24
Quiétude service 41 P.25
Services A Do Mi S'il P.31

Cours à domicile

Familles rurales P.23
L'informatique à domicile P.29
Maxi Sport P.30
Quiétude services 41 P.25
Syllabique P.32

Entretien de la maison et travaux ménagers

À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Accept services P.26
Aidavie services P.26
ARGM P.22
Avade P.27
Batista propreté P.27
Cias du Blaisois P.23
Cias du Pays de Vendôme P.23
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Familles Rurales association de services aux personnes P.23
Fédération ADMR P.24
La petite ruche des restos du cœur P.29
Laurent à votre service P.29
Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
O² Blois P.30
Proximité services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25
Services + P.25
Services A Do Mi S'il P.31
Shiva P.25

Garde d'enfant à domicile

GARDE D'ENFANT DE MOINS DE 3 ANS
À tout âge Sologne/Adhap services P.22
ARGM P.22

Familles rurales association de services aux personnes P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Équilibre Centre P.23
Mélodie services 41 P.24
Proximité services 41 P.24
Shiva P.25

GARDE D'ENFANT À PARTIR DE 3 ANS
À Tout Âge Sologne/Adhap services P.22
ARGM P.22
Avade P.27
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Familles rurales association de services aux personnes P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
La petite ruche des restos du cœur P.29
Laurent à votre service P.29
Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
O² Blois P.30
Proximité services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25
Services A Do Mi S'il P.31
Shiva P.25

Garde-malade à l'exclusion des soins

À tout âge Sologne/Adhap services P.22
ARGM P.22
Cias du Blaisois P.23
Équilibre Centre P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Mélodie services 41 P.24
Proximité services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25

Livraison de courses à domicile

À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Accept services P.26
Aidavie services P.26
ARGM P.22
Avade P.27
Carré Christian P.27
Cias du Blaisois P.23

Domiciliseservices P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Laurent à votre service P.29
Mélodie services 41 P.24
Pinaud Dominique P.30
Proximité services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25
Services + P.25
Services A Do Mi S'il P.31

Livraison de repas à domicile

Accept services P.26
Cias du Blaisois P.23
Cias du Pays de Vendôme P.23
Domiciliseservices P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Laurent à votre service P.29
Mélodie services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25
Services A Do Mi S'il P.31

Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire

À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Accept services P.26
Aux jardins de Valentin P.27
Avade P.27
Carré Christian P.27
Domiciliseservices P.28
Laurent à votre service P.29
Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
Pinaud Dominique P.30
Quiétude services 41 P.25
Services A Do Mi S'il P.31
Sologne jardin services P.32

Petits travaux de jardinage

Accept services P.26
ADH services P.26
Aidavie services P.26

All garden P.26
 ALPA services P.27
 Aubry parcs et jardins P.27
 Aux jardins de Valentin P.27
 Avade P.27
 Barat Jacques P.27
 Besnard entretien P.27
 Carré Christian P.27
 Domiciliseservices P.28
 EJP (Entretien Jardin Passion) P.28
 Éclair 41 au service du quotidien P.28
 Équilibre Centre P.23
 Eureka services P.28
 Familles rurales association de services aux personnes P.23
 Fédération ADMR P.24
 Gatineau Olivier P.28
 Hervé Corbeau paysagiste P.28
 JMR entretien P.28
 La petite ruche des restos du cœur P.29
 Lalliau Dominique P.29
 Laurent à votre service P.29
 Les Arpents verts P.29
 Les jardiniers de Caroline P.29
 Les jardins de Maléo P.29
 LP2 jardins P.29
 Maison & services P.30
 MCL paysages P.30
 Mélodie services 41 P.24
 Moreau Marie-Christine P.30
 O² Blois P.30
 Pinaud Dominique P.30
 PL jardins service P.30
 Prieur services aux particuliers P.31
 Proximité services 41 P.24
 Quiétude services 41 P.25
 Résidences & services P.31
 Sologne jardin services P.32
 Rudy Jardins P.31
 Ser. EV P.31
 Services A Do Mi S'il P.31
 Sologne côté paysage P.31
 Sologne fleurs et jardins P.32
 Thomas Espaces verts P.32

Préparation de repas à domicile et commissions

À tout âge Sologne/Adhap services P.22
 ARGM P.22
 Avade P.27
 Cias du Blaisois P.23
 Cias du Pays de Vendôme P.23
 Domiciliseservices P.28
 Éclair 41 au service du quotidien P.28
 Équilibre Centre P.23
 Eureka services P.28
 Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
 La petite ruche des restos du cœur P.29
 Laurent à votre service P.29
 Maison & services P.30
 Mélodie services 41 P.24
 O² Blois P.30
 Proximité services 41 P.24
 Quiétude services 41 P.25
 Services + P.25
 Services A Do Mi S'il P.31

Prestation de conduite du véhicule personnel

À tout âge Sologne/Adhap services P.22
 Acept services P.26
 ARGM P.22
 Cias du Blaisois P.23
 Équilibre Centre P.23
 Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
 Laurent à votre service P.29
 Proximité services 41 P.24
 Quiétude services 41 P.25
 Services A Do Mi S'il P.31

Prestations de petit bricolage dites "hommes toutes mains"

Acept services P.26
 Aidavie services P.26
 Aux jardins de Valentin P.27
 Avade P.27
 Carré Christian P.27
 Domiciliseservices P.28
 Éclair 41 au service du quotidie P.28
 Équilibre Centre P.23

Eureka services P.28
 Familles rurales association de services aux personnes P.23
 Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
 Gatineau Olivier P.28
 La petite ruche des restos du cœur P.29
 Laurent à votre service P.29
 Les jardins de Maléo P.29
 Maison & services P.30
 Mélodie services 41 P.24
 Pinaud Dominique P.30
 Prieur services aux particuliers P.31
 Proximité services 41 P.24
 Résidences & services P.31
 Quiétude services 41 P.25
 Services + P.25
 Services A Do Mi S'il P.31
 Thomas Espaces Verts P.32

Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes

Acept services P.26
 Avade P.27
 Carré Christian P.27
 Cias du Blaisois P.23
 Éclair 41 au service du quotidien P.28
 Eureka services P.28
 Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
 La petite ruche des restos du cœur P.29
 Laurent à votre service P.29
 Mélodie services 41 P.24
 Proximité services 41 P.24
 Quiétude services 41 P.25
 Services A Do Mi S'il P.31

Soutien scolaire à domicile

Avade P.27
 Familles rurales association de services aux personnes P.23
 O² Blois P.30
 Proximité services 41 P.24
 Quiétude services 41 P.25
 Syllabique P.32





Classement des organismes agréés de services à la personne par zone d'intervention géographique

Secteur de Blois

A6tcllc P.26
Accept services P.26
ADH services P.26
ADM Informatique P.26
AID 41 particuliers P.26
Aidavie services P.26
All garden P.26
ALPA services P.27
ARGM P.22
À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Batista propreté P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Cias du Blaisois P.23
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Experadom Région Centre P.28
Familles rurales P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
L'informatique à domicile P.29
La petite ruche des restos du cœur P.29
Laurent à votre service P.29
LP2 jardins P.29
Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
MCL paysages P.30
0° Blois P.30
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 Téléassistance P.31
Proximité services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25
Rudy Jardins P.31
Ser. EV P.31
Services A Do Mi S'il P.31
Shiva P.25
Syllabique P.32

Secteur de Bracieux

A6tcllc P.26
Accept services P.26
AID 41 particuliers P.26
All garden P.26
ALPA services P.27
ARGM P.22
À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Experadom Région Centre P.28
Familles rurales P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
L'informatique à domicile P.29
La petite ruche des restos du cœur P.29
Laurent à votre service P.29
LP2 jardins P.29
Maison & services P.30
MCL paysages P.30
Mélodie services 41 P.24
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 Téléassistance P.31
Proximité services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25
Ser.EV P.31
Services + P.25
Shiva P.25
Sologne jardin services P.31
Syllabique P.32

Secteur de Contres

1Dex Pc P.26
A6tcllc P.26
Accept services P.26

AID 41 particuliers P.26
All garden P.26
ARGM P.22
À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Experadom P.28
Familles rurales P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
L'informatique à domicile P.29
Laurent à votre service P.29
Maison & services P.30
MCL paysages P.30
Mélodie services 41 P.24
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 Téléassistance P.31
Proximité services 41 P.24
Quiétude services 41 P.25
Ser.EV P.31
Shiva P.25
Sologne jardin services P.32
Syllabique P.32

Secteur de Droué

A6tcllc P.26
Accept services P.26
AID 41 particuliers P.26
ARGM P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Experadom P.28

Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Gatineau Olivier P.28
L'informatique à domicile P.29
Les jardiniers de Caroline P.29
Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 Téléassistance P.31
Shiva P.25
Syllabique P.32

Secteur d'Herbault

A6tcllc P.26
Accept services P.26
ADH services P.26
AID 41 particuliers P.26
ARGM P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Aubry parcs et jardins P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Eureka services P.28
Experadom P.28
Familles rurales P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
L'informatique à domicile P.29
La petite ruche des restos du cœur P.29
Lalliau Dominique P.29
Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
Micro Montoire P.30
Présence Verte Touraine P.31
Protection 24 Téléassistance P.31
Proximité services 41 P.24
Ser.EV P.31
Services A Do Mi S'il P.31
Shiva P.25
Syllabique P.32

Secteur de Lamotte-Beuvron

A6tcllc P.26
 Acept services P.26
 AID 41 particuliers P.26
 ARGM P.22
 À tout âge Sologne/Adhap services P.22
 Aux jardins de Valentin P.27
 Besnard entretien P.27
 CDIS-Informatique P.27
 Domiciliseservices P.28
 Éclair 41 au service du quotidien P.28
 Équilibre Centre P.23
 Eureka services P.28
 Experadom P.28
 Familles rurales P.23
 Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
 JMR Entretien P.28
 L'informatique à domicile P.29
 Les jardins de Maléo P.29
 Maison & services P.30
 MCL paysages P.30
 Mélodie services 41 P.24
 Présence verte Touraine P.31
 Protection 24 Téléassistance P.31
 Ser.EV P.31
 Shiva P.25
 Syllabique P.32

Secteur de Marchenoir

A6tcllc P.26
 Acept services P.26
 ADH services P.26
 AID 41 particuliers P.26
 ARGM P.22
 Aux jardins de Valentin P.27
 Besnard entretien P.27
 CDIS-Informatique P.27
 Éclair 41 au service du quotidien P.28
 Eureka services P.28
 Experadom P.28
 Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
 Gatineau Olivier P.28
 L'informatique à domicile P.29
 Maison & services P.30
 Mélodie services 41 P.24
 Présence verte Touraine P.31

Protection 24 téléassistance P.31
 Shiva P.25
 Syllabique P.32

Secteur de Mennetou-sur-Cher

A6tcllc P.26
 Acept services P.26
 AID 41 particuliers P.26
 ARGM P.22
 À tout âge Sologne/Adhap services P.22
 Aux jardins de Valentin P.27
 Aubry parcs et jardins P.27
 Besnard entretien P.27
 CDIS-Informatique P.27
 Éclair 41 au service du quotidien P.28
 Équilibre Centre P.23
 Eureka services P.28
 Experadom P.28
 Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
 L'informatique à domicile P.29
 Les jardins de Maléo P.29
 Maison & services P.30
 Mélodie services 41 P.24
 Présence verte Touraine P.31
 Protection 24 téléassistance P.31
 Résidences & services P.31
 Shiva P.25
 Sologne côté paysage P.31
 Syllabique P.32

Secteur de Mer

A6tcllc P.26
 Acept paysage P.26
 ADH services P.26
 AID 41 particuliers P.26
 Aidavie services P.26
 ALPA services P.27
 ARGM P.22
 Aux jardins de Valentin P.27
 Besnard entretien P.27
 CDIS-Informatique P.27
 Éclair 41 au service du quotidien P.28
 Eureka services P.28
 Experadom P.28
 Familles rurales P.23
 Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
 L'informatique à domicile P.29

LP2 jardins P.29
 Maison & services P.30
 Mélodie services 41 P.24
 MCL paysages P.30
 Présence verte Touraine P.31
 Protection 24 téléassistance P.31
 Proximité services 41 P.24
 Ser.EV P.31
 Services + P.25
 Shiva P.25
 Syllabique P.32

Secteur de Mondoubleau

A6tcllc P.26
 Acept services P.26
 ADH services P.26
 ADM Informatique P.26
 AID 41 particuliers P.26
 ARGM P.22
 Aux jardins de Valentin P.27
 Besnard entretien P.27
 CDIS-Informatique P.27
 Éclair 41 au service du quotidien P.28
 Eureka services P.28
 Experadom P.28
 Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
 Gatineau Olivier P.28
 L'informatique à domicile P.29
 Les jardiniers de Caroline P.29
 Maison & services P.30
 Mélodie services 41 P.24
 Présence verte Touraine P.31
 Protection 24 téléassistance P.31
 Shiva P.25
 Syllabique P.32

Secteur de Montoire-sur-le-Loir

A6tcllc P.26
 Acept services P.26
 ADH services P.26
 ADM Informatique P.26
 AID 41 particuliers P.26
 ARGM P.22
 Aux jardins de Valentin P.27
 Besnard entretien P.27
 CDIS-Informatique P.27
 Éclair 41 au service du quotidien P.28

Eureka services P.28
 Experadom P.28
 Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
 Gatineau Olivier P.28
 L'informatique à domicile P.29
 Les Arpents verts P.29
 Les jardiniers de Caroline P.29
 Maison & services P.30
 Moreau Marie-Christine P.30
 Mélodie services 41 P.24
 Micro Montoire P.30
 Présence verte Touraine P.31
 Protection 24 téléassistance P.31
 Shiva P.25
 Syllabique P.32

Secteur de Montrichard

1Dex Pc P.26
 A6tcllc P.26
 Acept services P.26
 AID 41 particuliers P.26
 ARGM P.22
 À tout âge Sologne/Adhap services P.22
 Aux jardins de Valentin P.27
 Besnard entretien P.27
 CDIS-Informatique P.27
 Éclair 41 au service du quotidien P.28
 Équilibre Centre P.23
 Eureka services P.28
 Experadom P.28
 Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
 L'informatique à domicile P.29
 Laurent à votre service P.29
 Maison & services P.30
 Mélodie services 41 P.24
 Présence verte Touraine P.31
 Protection 24 téléassistance P.31
 Proximité services 41 P.24
 Quiétude services 41 P.25
 Shiva P.25
 Syllabique P.32

Secteur de Morée

A6tcllc P.26
 Acept services P.26
 ADH services P.26

AID 41 particuliers P.26
ARGM P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Experadom P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Gatineau Olivier P.28
L'informatique à domicile P.29
Les jardiniers de Caroline P.29
Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Ser.EV P.25
Syllabique P.32

Secteur de Neung-sur-Beuvron

A6tcllc P.26
Accept services P.26
AID 41 particuliers P.26
ALPA services P.27
ARGM P.22
À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Experadom P.28
Familles rurales P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
L'informatique à domicile P.29
Lalliau Dominique P.29
Les jardins de Maléo P.29
Maison & services P.30
MCL paysages P.30
Mélodie services 41 P.24
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Ser.EV P.31
Shiva P.25
Sologne fleurs et jardins P.32

Sologne jardin services P.32
Syllabique P.32

Secteur d'Ouzouer-le-Marché

A6tcllc P.26
Accept services P.26
AID 41 particuliers P.26
ARGM P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Aubry parcs et jardins P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Eureka services P.28
Experadom P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Gatineau Olivier P.28
L'informatique à domicile P.29
Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Ser.EV P.31
Shiva P.25
Syllabique P.32

Secteur de Romorantin-Lanthenay

1Dex Pc P.26
A6tcllc P.26
Accept services P.26
AID 41 particuliers P.26
All garden P.26
ARGM P.22
À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Aubry parcs et jardins P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Éclair 41 au service du quotidien P.28
EJP P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Experadom P.28
Familles rurales P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
L'informatique à domicile P.29
Lalliau Dominique P.29

Les jardins de Maléo P.29
Maison & services P.30
MCL paysages P.30
Mélodie services 41 P.24
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Résidences et services P.31
Rudy Jardins P.31
Shiva P.25
Sologne côté paysage P.31
Sologne jardin services P.32
Syllabique P.32

Secteur de Saint-Aignan

1Dex Pc P.26
A6tcllc P.26
Accept services P.26
AID 41 particuliers P.26
ARGM P.22
À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Barat Jacques P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Experadom P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
L'informatique à domicile P.29
Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Quiétude services 41 P.25
Shiva P.25
Syllabique P.32

Secteur de Saint-Amand-Longré

A6tcllc P.26
Accept services P.26
ADH services P.26
AID 41 particuliers P.26
ARGM P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27

Éclair 41 au service du quotidien P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Experadom P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Gatineau Olivier P.28
L'informatique à domicile P.29
Les jardiniers de Caroline P.29
Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
PL Jardins service P.30
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Shiva P.25
Syllabique P.32

Secteur de Salbris

A6tcllc P.26
Accept services P.26
AID 41 particuliers P.26
ARGM P.22
À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Aubry parcs et jardins P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.28
Domiciliseservices P.28
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Experadom P.28
JMR entretien P.28
Familles rurales P.23
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
L'informatique à domicile P.29
Lalliau Dominique P.29
Les jardins de Maléo P.29
Maison & services P.30
MCL paysages P.30
Mélodie services 41 P.24
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Shiva P.25
Sologne côté paysage P.31
Syllabique P.32

Secteur de Savigny-sur-Braye

A6tcllc P.26
Accept services P.26
ADH services P.26
AID 41 particuliers P.26
ARGM P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Aubry parcs et jardins P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.X
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Eureka services P.28
Experadom P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
L'informatique à domicile P.29
Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
Micro Montoire P.30
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Shiva P.25
Syllabique P.32

Secteur de Selles-sur-Cher

1Dex Pc P.26
A6tcllc P.26
Accept services P.26
AID 41 particuliers P.26
ARGM P.22
À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Aubry parcs et jardins P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Éclair 41 au service du quotidien P.28
EJP P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Experadom P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
L'informatique à domicile P.29
Maison & services P.30
MCL paysages P.30
Mélodie services 41 P.24
Présente verte Touraine P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Résidences & services P.31

Quiétude services 41 P.25
Shiva P.25
Sologne jardin services P.32
Syllabique P.32

Secteur de Selommes

A6tcllc P.26
Accept services P.26
ADH services P.26
AID 41 particuliers P.26
All garden P.26
ARGM P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Aubry parcs et jardins P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Eureka services P.28
Experadom P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Gatineau Olivier P.28
L'informatique à domicile P.229
Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Shiva P.25
Syllabique P.32

Secteur de Vendôme

A6tcllc P.26
Accept services P.26
ADH services P.26
AID 41 particuliers P.62
ADM Informatique P.26
ARGM P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Cias du Pays de Vendôme P.23
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Eureka Services P.28
Experadom P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
Gatineau Olivier P.28
L'informatique à domicile P.29
Les jardiniers de Caroline P.29

Maison & services P.30
Mélodie services 41 P.24
Micro Montoire P.30
Moreau Marie-Christine P.30
O² Blois P.30
PL Jardins service P.30
Présence verte Touraine P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Rudy Jardins P.31
Ser.EV P.31
Shiva P.25
Syllabique P.32

Secteur de Vineuil

A6tcllc P.26
Accept services P.26
AID 41 particuliers P.26
All garden P.26
ALPA services P.27
ARGM P.22
À tout âge Sologne/Adhap services P.22
Aux jardins de Valentin P.27
Besnard entretien P.27
CDIS-Informatique P.27
Cias du Blaisois P.23
Éclair 41 au service du quotidien P.28
Équilibre Centre P.23
Eureka services P.28
Experadom P.28
Fédération ADMR de Loir-et-Cher P.24
L'informatique à domicile P.29
La petite ruche des restos du cœur P.29
Laurent à votre service P.29
Maison & services P.30
MCL paysages P.30
Mélodie services 41 P.24
Présente verte Touraine P.31
Protection 24 téléassistance P.31
Quiétude services 41 P.25
Ser.EV P.31
Services À Do Mi S'il P.31
Shiva P.25
Syllabique P.32



A

Agrément

C'est une autorisation délivrée par le préfet de département qui permet à un organisme d'exercer une ou plusieurs activités de services à la personne au domicile des particuliers. Il existe deux formes d'agrément : l'agrément simple et l'agrément qualité.

Agrément simple

L'agrément simple est une autorisation délivrée par le préfet de département du siège social de l'organisme. Il est facultatif, mais son obtention permet aux organismes et à leurs clients de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.

Agrément qualité

L'agrément qualité est une déclinaison de l'agrément simple, pour lequel l'exigence de qualité est renforcée en raison de la fragilité des publics auxquels sont délivrés les services. L'agrément qualité est lié au respect de critères définis dans un cahier des charges auquel les organismes agréés doivent se conformer strictement (personnel qualifié, suivi des prestations...).

Allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

Prestation servie par le Conseil général aux personnes âgées à domicile ou en établissement pour leur permettre de financer les frais liés à leur dépendance.

C

Cesu bancaire

Ce chèque permet de rémunérer et de déclarer un salarié à domicile dans le cadre de l'emploi direct. Il remplace l'ancien chèque emploi service.

Cesu préfinancé

Ce titre de paiement, d'une valeur définie, sert à rémunérer un salarié employé directement ou à payer les prestations de services fournies par une entreprise ou une association agréée. Les titres sont attribués à l'utilisateur de services à la personne par un organisme qui participe à leur financement (entreprise, comité d'entreprise, CCAS, organisme social, collectivité, etc.).

Convention collective

Contrat entre partenaires sociaux régissant les conditions de travail, de rémunérations, etc. des salariés d'une branche professionnelle ou interprofessionnelle au-delà des minima prévus par le code du travail. Une convention collective dont la portée est limitée peut être étendue par décision réglementaire de l'État

Convention collective des salariés du particulier employeur

Contrat qui fixe les droits et les obligations des salariés employés à domicile et des particuliers employeurs.

Cotisations patronales de Sécurité sociale

Cotisations de Sécurité sociale à la charge de l'employeur.

E

Émetteur

Structure habilitée par l'État à fabriquer et distribuer des Cesu préfinancés.

Emploi direct

Le particulier employeur effectue les démarches de recrutement, établit le contrat de travail, effectue le paiement du salaire et des cotisations sociales (formalités simplifiées grâce à l'utilisation du Cesu).

O

Organisme agréé

Entreprise, association ou établissement public délivrant des services à la personne et ayant obtenu un agrément préfectoral.

Organisme mandataire

L'entreprise ou l'association mandataire agréée est chargée par le bénéficiaire du service de procéder au recrutement du salarié intervenant et d'effectuer la gestion administrative du dossier. Le bénéficiaire du service est l'employeur et à ce titre, il est responsable du paiement du salaire et des cotisations sociales.

Organisme prestataire

Organisme agréé fournissant des prestations facturées de services à la personne.

P

Particulier employeur

Particulier qui conclut un contrat de travail avec un salarié dans le cadre des services à la personne.

Personne dépendante

Personne définie au code de l'action sociale et des familles, comme ayant perdu tout ou partie de son autonomie.

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Prestation servie par le Conseil général aux personnes handicapées pour leur permettre de couvrir les frais liés au handicap.

R

Réduction d'impôt

Diminution de l'impôt accordée aux contribuables qui effectuent des dépenses dans certains domaines, limitativement énumérées par la loi. À la différence du crédit d'impôt, la réduction d'impôt ne fait pas l'objet de remboursement par le Trésor public dans le cas où elles sont supérieures à l'impôt dû.

V

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Procédure visant à reconnaître la compétence acquise grâce à l'expérience professionnelle et aboutissant à la délivrance d'un titre ou d'un diplôme.

En partenariat avec

